

CAISSE REGIONALE

De CREDIT AGRICOLE MUTUEL

Des COTES-D'ARMOR

RAPPORT DE GESTION

pour l'exercice 2012

clos le 31 Décembre 2012



**Présenté à l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale le
26 mars 2013**

Le contexte général de l'année 2012

La zone Euro en crise

A l'instar des deux années précédentes, la crise des dettes souveraines de la zone euro restera l'élément marquant de l'année 2012. Pour autant d'autres événements, comme les élections présidentielles américaines et françaises, le renouvellement politique chinois, ont également rythmée l'année 2012.

Amorcé en 2011, le ralentissement de la croissance mondiale a continué en 2012, reflété par la décélération du commerce mondial. Facteur important de la dégradation de la conjoncture mondiale, la crise de la zone euro n'aura pourtant pas été le seul. Les resserrements monétaires de 2011 dans les pays émergents, couplés à la poursuite du désendettement des agents privés dans les pays développés et à l'austérité budgétaire en Europe ont provoqué un ralentissement marqué de la croissance dans la plupart des pays et régions du monde en 2012.

L'actualité économique de la zone euro aura été extrêmement chargée en 2012 avec de nombreux sommets européens permettant quelques avancées sur le plan institutionnel mais toujours pas l'étape cruciale vers le fédéralisme. Du chemin aura été parcouru concernant l'Union bancaire mais sans réelle mutualisation du risque. Maillon faible de l'économie mondiale en 2012, la zone euro a continué d'être affectée par la crise des dettes souveraines via différents canaux. Si l'environnement financier s'est progressivement amélioré avec les actions de la Banque Centrale Européenne, la poursuite de l'austérité budgétaire a fortement pesé sur la croissance des pays périphériques et en corollaire sur celles des autres pays de la zone via les flux commerciaux. Le déficit public de la zone euro aura été réduit de 4,1% du PIB à 3,5% en 2012. Certains pays auront eu du mal à tenir leurs engagements de déficit public, avec les effets négatifs sur la croissance. Par ailleurs, le désendettement des agents privés s'est poursuivi dans certaines économies, pesant également sur la croissance. L'hétérogénéité au sein de la zone a été importante avec des pays affichant des taux de croissance encore positifs, comme l'Allemagne (1% en moyenne), et des pays enregistrant un recul de leur PIB. Entrées en récession au second semestre 2011, l'Espagne et l'Italie y sont restées en 2012, avec des contractions de PIB de respectivement 1,6% et 2,1%. La France a échappé à la récession mais n'enregistre qu'une croissance minime de 0,1%.

En France

La France a échappé à la récession mais n'enregistre qu'une croissance minime de 0,1%.

Cette évolution s'explique, comme dans la zone euro, par un recul de la consommation et de l'investissement. Les revenus des ménages se sont ajustés à la baisse avec la dégradation de l'emploi et des salaires alors que l'inflation est restée relativement élevée pendant une grande partie de l'année.

Face à la détérioration de la demande, à des perspectives assombries, les entreprises ont diminué leurs investissements en 2012. Le taux de chômage est resté sur sa tendance haussière en progressant de 1% passant de 10% à 11% fin 2012.

Sur le plan des finances publiques, la réduction du déficit public est restée la priorité du nouveau gouvernement de façon à ancrer la crédibilité de l'Etat français, ce qui affectera nécessairement la croissance française en 2013.

Dans le département des Côtes d'Armor

Le tissu économique du département, très orienté vers l'agro-alimentaire et le tertiaire, lui permet de mieux supporter les crises économiques comparativement au reste de la France. Ainsi notre département se caractérise par un taux de chômage de 8.9%, certes en progression de 0.7% par rapport à 2011, mais inférieur de plus d'un point à celui observé au niveau national. En effet, le département comme le reste de la Bretagne, dispose d'un tissu d'entreprises diversifié, dont beaucoup sont de taille moyenne. En mettant l'accent sur l'innovation et l'exportation elles demeurent moins vulnérables aux aléas conjoncturels.

L'économie de notre département n'en demeure pas moins très sensible à la bonne santé de quelques secteurs d'activité comme l'industrie et le BTP par exemple.

L'agriculture enregistre en 2012 une baisse des volumes de production hormis en bovins viande. Néanmoins les investissements en agriculture sont dynamiques depuis 2011, conséquence d'une conjoncture correcte en production laitière et de la mise aux normes « bien être » des exploitations porcines. Des incertitudes persistent dans cette filière sur l'équilibre entre le prix du porc et le prix de l'aliment ainsi que l'impact de ces mises aux normes.

L'activité de l'habitat enregistre une baisse significative avec une réduction de 18% du nombre de permis de construire de logements neufs. Néanmoins l'encours des crédits à l'habitat a encore augmenté de 7% en un an.

La saison touristique 2012 enregistre un repli de la fréquentation hôtelière de 1,3% consécutivement à une conjoncture économique morose mais également à une météo peu favorable l'été dernier. En Côtes d'Armor, comme au plan national, la saison 2012 est considérée comme moyenne par la majorité de professionnels du tourisme.

Au final, dans un contexte de crise durable, l'économie costarmoricaïne a fait preuve d'une certaine résistance avec une amélioration de certains indicateurs comme l'investissement et les exportations.

1- L'activité de la Caisse Régionale

La collecte (En millions d'euros)

Encours au 31/12/2012		Evolution 2012/2011
Encours globaux	9 626	+3,2 %
Ressources CA.S.A. & CR	5 619	+ 5,3 %
Comprenant :		
• DAV	1 017	- 3,7 %
• EPARGNE	4 602	+ 7,5 %
Collecte pour le compte des filiales & tiers	4 007	+ 0,4%
Dont :		
• SICAV – FCP et Assimilés	512	- 6 %
• Epargne Assurance	3 489	+ 1,7 %
• Emprunts obligataires	6	- 50 %

En 2012, la Caisse Régionale a réalisé une progression de sa collecte globale de 3,2%, principalement orientée sur sa collecte bilan.

Cette progression s'explique notamment par la poursuite de l'augmentation des encours de DAT (+26,8%). La gamme diversifiée proposée par la Caisse Régionale a ainsi permis de répondre aux attentes de ses clients et sociétaires. Le compartiment épargne Crédit Agricole SA (Epargne Logement, livrets,...) a également mieux performé qu'en 2011 puisqu'il affiche une progression de 4,2%. Cette évolution a notamment été permise par l'accroissement des encours sur les livrets de 17,7%, tirée par l'augmentation des plafonds du livret A et du Livret de Développement Durable mais aussi le lancement réussi du Livret Sociétaire.

A contrario, la collecte tierce a souffert d'un contexte boursier indécis et d'une désaffection de notre clientèle. Seul le compartiment Assurance-vie, avec une progression de 1,7%, reste en performance positive. Le compartiment SICAV-FCP enregistre une nouvelle baisse de 6%).

Les crédits (En millions d'euros)

Encours au 31/12/2012		Evolution 2012/2011
Encours globaux	6 462	+ 3 %
Crédits d'équipement	2 598	+ 3 %
Crédits à l'habitat	3 076	+ 0,3 %
Crédits de trésorerie et autres	788	+ 1,4 %
Structure des encours par agent économique (hors clientèle financière) :		
• Particuliers	40%	-
• Agriculteurs	18,7 %	-
• Entreprises, Professionnels & Collectivités locales	41,3 %	-

Au 31/12/2012, l'encours de crédits gérés atteint 6,462 milliards d'euros et connaît une progression de 2,98%. Cette évolution toujours positive des encours a été permise par des réalisations de 1,172 milliards de nouveaux crédits.

Ce niveau de réalisations a été porté principalement par les marchés des professionnels, en progression de 18,4%, à 163M€, de l'agriculture en hausse de 9,1% à 208,8M€ et des collectivités publiques en augmentation de 11,9% à 119,7M€.

Après plusieurs années consécutives de hausse, le marché de l'habitat enregistre une baisse de 15,5% avec tout de même 446,6M€ de réalisations, consécutivement notamment à une baisse de 17,7% du nombre de permis de construire délivrés sur le département. Le marché des entreprises enregistre également une baisse de ses réalisations de 13% à 133,5M€, tout comme les GMS avec 16,9M€ (-32%).

Dans la continuité de l'année 2011, les réalisations de crédit à la consommation sont également en baisse significative de 19,1% à 83,9M€.

2 - Les faits marquants de l'exercice

- Dans le cadre de sa politique de gestion financière et de liquidité, la Caisse Régionale a procédé sur l'exercice au remboursement de 128 millions d'euros d'avances globales à Crédit Agricole SA assorti d'une soulte de 8.6 millions d'euros. La Caisse Régionale a poursuivi par ailleurs sa politique de couverture du risque de taux lié à ses réalisations de crédits
- Les encours de provisions collectives et sectorielles ont progressé de 4.8 Millions d'euros sur l'exercice 2012, intégrant l'évolution des restitutions Bâle II, l'application des règles du Groupe et les conséquences de la crise économique sur les filières sensibles.
- La mise en application des lois de Finances se traduit notamment pour la Caisse Régionale en 2012 par le doublement de la taxe systémique (+ 0.9 millions d'euros), la hausse du forfait social et l'élargissement du périmètre de la taxe sur salaires (incidence globale de + 2.1 M€).
- Dans le cadre du projet informatique des Caisses Régionales de Crédit Agricole, la Caisse Régionale des Côtes d'Armor a lancé les travaux préparatoires en 2012 pour une migration prévue en mai 2013.
- La Caisse Régionale a intégré les évolutions du modèle de calcul de la provision épargne logement (lois d'écoulement et composante liquidité) qui se traduisent par une reprise de 7.4 M€ de cette provision sur l'exercice).
- Révision du modèle d'évaluation du cours du titre la SAS Rue de la Boétie
- Au cours de l'exercice 2012, la Caisse Régionale n'a pas perçu de dividende de la SAS Rue La Boétie

3 - Les changements des méthodes comptables et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2012 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm .

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2011

4 - Les comptes sociaux de la Caisse Régionale au 31 décembre 2012

Le bilan social

Actif 31/12/2012	Montants (en millions d'euros)	Evolution 2012/2011
Opérations interbancaires et assimilées	72	+ 128 %
Opérations internes au Crédit Agricole	764	+ 13,3 %
Opérations avec la clientèle	6 337	+ 2,9 %
Opérations sur titres	431	- 21,3 %
Comptes de régularisation et actifs et divers	177	+ 2,5 %
Valeurs immobilisées nettes	462	- 0,6 %
TOTAL	8 243	+ 2,5%

Passif 31/12/2012	Montants (en millions d'euros)	Evolution 2011/2010
Opérations interbancaires	2	- 21,5 %
Opérations internes au Crédit Agricole	4 166	- 9,4 %
Comptes créditeurs de la clientèle	1 814	+ 8,8%
Dettes représentées par un titre	1 028	+ 82,4 %
Comptes de régularisation et passif divers	136	- 18,8%
Provisions et dettes subordonnées	112	- 0,9%
FRBG	14	0%
Capitaux propres hors FRBG	971	+ 6%
<i>Dont résultat</i>	62	- 0,7%
TOTAL	8 243	+2,5%

Le bilan atteint 8 milliards 243 millions d'euros et progresse de 2,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette progression est la conséquence du développement de l'activité crédit qui génère une augmentation de près de 185M€ d'encours de créances sur la clientèle à l'actif du bilan, financée au passif par de l'endettement interbancaire.

La loi de modernisation de l'économie n°2008-776 du 4 août 2008, complétée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, impose certaines obligations en matière de délais de paiement vis-à-vis des fournisseurs. Ce délai ne peut dépasser quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture.

La Caisse Régionale des Côtes d'Armor respecte ces obligations en matière de délais. Le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 2 241 000,33€ au 31 décembre 2012, avec une date de facturation non antérieure au 1er novembre 2012, pour les factures non contestées.

En €	< 30 jours	30-60 jours	60-90 jours	> 90 jours	Total
Dus Fournisseurs	1 737 660,90	259 461,22	2 384,13	242 094,08	2 241 000,33

Au 31/12/11, cette somme se chiffrait à 2 466 346,35 €, selon le détail ci-après :

En €	< 30 jours	30-60 jours	60-90 jours	> 90 jours	Total
Dus Fournisseurs	2 005 822,44	361 556,27	22 869,29	76 098,35	2 466 346,35

Le compte de résultat social (l'évolution des postes ci-dessous s'appuie sur le compte de résultat analytique)

31/12/2012	Montant (en millions d'euros)	Evolution 2012/2011
Produit net bancaire	237,7	+3,8%
Charges de fonctionnement	126,4	+ 7,9%
Revenu brut d'exploitation	111,4	- 0,5%
Coût du risque crédit (hors Int CDL) et FRBG	17,2	+33,1%
Résultat exceptionnel et autres provisions	- 1,8	- 63,2%
Impôt sur les sociétés	30,3	+ 0.3%
Bénéfice social de l'exercice	62,1	- 0,7%

Le produit net bancaire

Le produit net bancaire est en augmentation sur l'année 2012 à 237,7 M€, ce qui constitue le meilleur niveau atteint jusqu'à ce jour.

- **L'activité d'intermédiation** est en progression importante entre 2011 et 2012 (+12,27%) à 114,3M€. Cette évolution a été permise essentiellement par une maîtrise de son coût de refinancement mais aussi par la poursuite de la progression des encours de crédit.

- **Les commissions de collecte**, baissent à nouveau de 12,5% sur cet exercice pour atteindre 24,8 M€.

Le principal impact à la baisse trouve son origine dans les commissions de collecte CASA sur les livrets qui passent de 0,52% en 2011 à 0,33% en 2012. La révision du modèle de remplacement en épargne logement, a atténué l'impact malgré une baisse des volumes sur ce compartiment. Au global, le taux moyen de commission sur l'ensemble de la collecte baisse de 8 points à 0,33%.

Les commissions sur la collecte tierce baissent également du fait d'une baisse des volumes d'épargne financière et d'épargne assurance vie.

- **La tarification des comptes et services** enregistre une légère augmentation de 0.23% à 41,2 M€.
- **Les commissions ASSURANCES (ADI, Valeur Prévoyance et IARD)** connaît une forte évolution de 6,65% à 32 M€, compte tenu d'une activité de bonne facture sur 2012, adossée à une sinistralité en nette baisse sur les compartiments ADI et prévoyance.
- **Les investissements pour compte propre** enregistrent une baisse de 8,2% à 25,5M€ liée notamment à l'absence de versement du dividende de la SAS Rue La Boétie en 2012.

Le résultat brut d'exploitation

En 2012, les charges de fonctionnement nettes connaissent une progression de 7,9% pour un montant de 126,4 M€ contre 117,1 M€ en 2011.

Cette hausse importante est partagée entre une augmentation des charges de personnel de 8,15% et des autres charges de 7,63%. Une part prépondérante de l'augmentation des charges de personnel comme pour les autres charges trouve son origine par l'augmentation de la pression fiscale à l'encontre des établissements financiers. Pour la Caisse Régionale l'impact des nouvelles taxes et la révision des taxes existantes se chiffre à 3,3M€ hors impôt sur les sociétés.

De ce fait, le résultat brut d'exploitation s'affiche à 111,4 M€ sur l'exercice 2012, en baisse de 0,5%. Le coefficient d'exploitation s'établit à 53,1% pour 2012 et augmente de 2 points. Le coefficient d'exploitation d'activité avec 59,5% en 2012 progresse également de 1,3 points.

Le résultat de l'exercice

Le coût du risque crédit est en augmentation sur l'exercice à 17,2M€. Il résulte de l'ajustement des provisions collectives sur les règles du groupe, des dotations affectées ainsi que de dotations sectorielles de 4,8M€ au regard d'éléments d'analyse de conjoncture de différentes filières professionnelles.

La charge fiscale s'élève à 30,3M€ et se situe à un niveau proche de celui de 2011 (+0,1M€).

En synthèse, **le résultat net social** 2012 de la Caisse Régionale, en légère baisse de 0,7%, est arrêté à 62,074 millions d'euros.

5 - Les comptes consolidés de la Caisse Régionale au 31 décembre 2012

Les comptes consolidés sont présentés en application des normes IAS/IFRS.

Le bilan consolidé

Actif 31/12/2012	Montants (millions d'euros)	Evolution 2012/2011
Caisse, Banques Centrales, CCP	23,2	ns
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	265,8	+29,8%
Instruments dérivés de couverture	1,7	- 28,1%
Actifs financiers disponibles à la vente	542,6	- 19,7%
Prêts et créances émis sur Etablis. De crédit	777,7	+14%
Prêts et créances émis sur la clientèle	6 310,9	+2,9%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	75,8	+57%
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	293,9	+21,7%
Actifs d'impôt courant et différés	32,9	+6,9%
Comptes de régularisation et actifs divers	170,2	+28%
Actifs non courants destinés à être cédés	ns	ns
Participations et parts dans les entreprises mis en équivalence	ns	ns
Immeuble de placement	0,1	ns
Immobilisations corporelles	71,3	-2,7%
Immobilisations incorporelles	0,1	ns
Ecart d'acquisition	ns	ns
TOTAL ACTIF	8 566,3	+3,9%

Passif 31/12/2012	Montants (en millions d'euros)	Evolution 2012/2011
Caisse, Banques Centrales, CCP	ns	ns
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	259,4	+ 33,5%
Instrumentés dérivés de couverture	91,4	+52,9%
Dettes envers les Etabl. de crédit	3 941,3	-10,1%
Dettes envers la clientèle	1 813,9	+8,8%
Dettes représentées par un titre	1 027,8	+82,4%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	ns	ns
Passifs d'impôt courants et différés	0,8	ns
Cptes de régularisation et passifs divers	130,3	+1,5%
Dettes liées aux Actifs non courants destinés à être cédés	ns	ns
Provisions techniques des contrats d'assurance	ns	ns
Provisions pour risques et charges	30,4	-15%
Dettes subordonnées	0	ns
Capitaux propres part du groupe		
Capital et réserves liées	360,6	+2,6%
Réserves consolidées	836,1	+8,8%
Gains ou pertes latents ou différés	15,0	-6,5%
résultat	59,2	-25,8%
Intérêts minoritaires	ns	ns
TOTAL PASSIF	8 566,3	+ 3,9 %

Le total bilan atteint 8 milliards 566 millions d'euros et progresse de 3,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution provient principalement de l'augmentation de nos encours de crédits à l'actif (prêts et créances sur la clientèle, 6 311 M€, soit +2,9%). Par ailleurs le poste « réserves » augmente de 8,8% après intégration du résultat 2011 au passif.

Le résultat consolidé

31/12/2012	Montant (en millions d'euros)	Evolution 2012/2011
Produit net bancaire	233,1	+1,5%
Charges de fonctionnement nettes	125,8	+6,8%
Revenu brut d'exploitation	107,3	- 4,1%
Coût du risque	- 16,2	ns
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0,1	ns
Impôt sur les sociétés	- 32,0	- 3,3%
Résultat net	59,2	- 25,8%
Résultat net part du groupe	59,2	- 25,8%

En termes d'analyse, les résultats consolidés sont constitués de l'agrégation :

- Des comptes sociaux de la Caisse Régionale, de ses 45 Caisses Locales et du fonds FINARMOR GESTION
- Des retraitements de consolidation (élimination des opérations réciproques Caisse Régionale/ Caisse Locale; impôt différé.)
- Des reclassements et impacts IFRS

31/12/2012	Comptes sociaux CR	Comptes CL	Ecart comptabilité Conso IFRS et traitement du fonds dédié	Comptes consolidés IFRS
	a	b	c	a+b+c
PNB	237,7	8	-12,7	233,1
Charges de fonctionnement	-126,4	-0,6	1	-125,8
RBE	111,4	7,5	-11,6	107,3
Provisions crédits	-17	0	1	-16,1
Exceptionnel	0	0	0	0
Gains/pertes sur actifs immobilisé	- 2	0	2	0
FRBG et provisions régl.	0	0	0	0
Charges fiscales	- 30,3	-1,1	- 0,6	- 32
RESULTAT	62,1	6,3	- 9,2	59,2

Ainsi, au 31 décembre 2012, le résultat sur base consolidée ressort à 59,2 M€ contre un résultat 2011, calculé selon la même méthode, de 79,8 M€, soit une baisse de 25,8%. Le ratio de solvabilité européen calculé sur la base consolidée, s'élève au 31/12/2012 à 23,36% dans la nouvelle définition Bâle II contre 21,92 % au 31/12/2011.

6- Distribution des Caisses Locales (parts sociales) et de la Caisse Régionale (CCA et parts sociales)

Distribution des caisses locales (parts sociales)

En K€	2010	2011	Prévision 2012
Intérêts de PS	5 482	7 140	5 926
Taux	3,1%	3,1%	2,5%

Distribution Caisse Régionale (CCA)

En K€	2010	2011	Prévision 2012
Rémunération CASA	4 635	4 680	4 650

Cette somme correspond à un montant de 3,10 € par CCA, soit un taux de rémunération de 3,94% par rapport à l'apport global.

Distribution Caisse Régionale (parts sociales)

En K€	2010	2011	Prévision 2012
Intérêts de PS	2 295	2 430	1 890
Taux	3,34%	3,54%	2,75%

Cette somme correspond à un montant de 0,42 € par part sociale.

7- Le suivi et le contrôle des risques

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels la Caisse Régionale est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2012 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 sur les instruments financiers couvre les types de risques suivants :

- Les risques de crédit (comprenant le risque pays) : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements.
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spreads de crédit).
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (risque de taux d'intérêt global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité), y compris les risques du secteur de l'assurance.
- Les risques induits par la crise financière

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- les risques juridiques : risques résultant de l'exposition du groupe à des procédures civiles ou pénales.
- les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

7-1 Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celle-ci présente une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale.

7-1-1 Objectifs et politique

La stratégie d'intervention en matière de risque de crédit est définie dans le document de Politique Crédits validé par le Conseil d'Administration du 23 mars 2012. La Politique Crédit définit les orientations pour l'ensemble des Marchés, la mise en œuvre, la

surveillance et le reporting de son application. Elle s'inscrit dans les objectifs récurrents fixés par la Caisse Régionale. Ces orientations s'appliquent à tous les segments de clientèles de la Caisse Régionale et fixent les cas d'exclusions des délégations réseaux ainsi que les limites de Division et de Partage des risques.

7-1-2 Gestion du risque crédit

7-1-2-1 Principes Généraux de prise de risque

La politique Crédit de la Caisse Régionale décrit les critères de sélection des opérations de crédit. Les principaux critères retenus sont la zone d'intervention, les secteurs de financements, les éléments comptables et financiers. Ces critères sont ensuite déclinés par Marchés dans les règles de délégation de la Caisse Régionale. Sur les Marchés des Particuliers, de l'Agriculture et des Professionnels, les délégations sont définies en fonction des notes de délégations issues des grades Bâle II intégrés dans la notation de contrepartie du client et sa notation du projet. Sur le Marché des Entreprises, de la Promotion Immobilière et des Collectivités Publiques, les délégations sont définies à partir des grades Bâle II par regroupement.

La Caisse Régionale applique les règles de territorialité définies par le Groupe Crédit Agricole, et maintient des relations bancaires avec ses clients hors département. Par contre sont exclus les financements professionnels à l'étranger sur les marchés des Professionnels et des Agriculteurs.

La politique de garantie, intégrée dans la politique Crédits, s'est donnée comme ambition d'exiger un minimum d'apport dans les projets ou dans les fonds propres bilan de nos clients. La prise de garantie est fonction des notations BALE II et des encours. Le seuil des dossiers sans garantie ne doit pas dépasser un pourcentage de l'ensemble des encours de la Caisse Régionale, hors collectivités publiques. Ce niveau est actualisé annuellement avec la Politique Crédits.

7-1-2-2 Méthodologie et systèmes de mesures de risques

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse Régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de la Banque de Détail et de la Banque Entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.

Le dispositif Bâle II régissant la filière crédit est organisé autour de six segments de clientèle : Particuliers, Professionnels, Agriculteurs, Entreprises, Collectivités Publiques et Associations, Promoteurs immobiliers.

Les encours de crédits (bilan et hors bilan) de la Clientèle de Banque de détail de la CR sont notés par l'outil LUC, selon 13 grades (12 grades de A à L pour les contreparties qui ne sont pas en défaut et 1 grade, V pour les contreparties en défaut), avec des modèles

IRB (PD, LGD, CCF), calibrés sur le périmètre de l'ensemble des Caisses Régionales. Depuis le 1^{er} juillet 2012, afin de faciliter l'usage des notations, les grades Bâle II de la Banque de Détail (Particuliers, Agriculteurs et Professionnels) ont fait l'objet de regroupement en 5 classes : risque très faible, faible, moyen, fort, avéré (défaut), selon les règles fixées par le groupe.

Les encours de crédits (bilan et hors bilan) de la Grande Clientèle sont gérés dans le dispositif Tiers & Groupes, commun à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole. Ces mêmes tiers et groupes sont notés au travers de l'outil ANADEFI qui délivre une note sur 15 positions (13 notes de A+ à E- pour les contreparties qui ne sont pas en défaut et 2 notes, F et Z pour les contreparties en défaut). Les paramètres [PD, LGD, CCF] en approche IRB Fondation sont estimés au travers de l'outil OCE. Les risques pondérés sont calculés dans l'outil ARCADE qui fournit un CRS-Ratio à ARPEGE.

Les autres actifs comme : les créances interbancaires, les Titres, les OPCVM, font l'objet d'un traitement en approche Standard, traité dans les déclarations ARPEGE.

Dispositif Bâle II dans la Caisse Régionale

Concernant la validation mensuelle des traitements Bâle II Banque de Détail (outil LUC) et Banque Entreprises (outil OCE), depuis Janvier 2010, conformément aux souhaits de l'ACP, une structure spécialisée, le « Pôle Expertise Bâle 2 » (PEB2) réalise les traitements mensuels et leur analyse afin que ceux-ci soient harmonisés et centralisés pour toutes les Caisses Régionales du SIR Atlantica, en respectant la méthode diffusée et contrôlée par Crédit Agricole SA.

Les Caisses Régionales, conservent néanmoins une compétence locale dans le cadre des exigences Bâle II qui leur sont applicables. Elles demeurent responsables de l'exactitude des déclarations faites à CASA. Elles gardent la responsabilité de la gestion des concepts Bâle II à dire d'expert et de la notation de la Clientèle Grandes Entreprises.

Sur le plan des concepts « Bâlois », le chantier de rapprochement des écarts CDL et DEF AUT s'est poursuivi jusqu'en 2011. Après la suppression des franchises d'entrée en CDL en 2010, une seconde étape en 2011 a consisté à l'alignement des règles d'entrée en CDL sur le Défaut pour les créances Habitat et Collectivités Publiques à 180 jours. En second lieu un alignement des règles de sortie du CDL sur celles du Défaut (résolution complète de toutes les anomalies) a été mis en œuvre en fin d'année 2011.

Un reporting régulier des écarts est assuré dans les comités relatifs à BALE II. A fin décembre 2012, cet écart ressort à 12,74 M€ (12,1M€ au 31/12/2011) et provient principalement des éléments de contrats en défaut non CDL (10,90M€), du fait de la contagion ou de la mise en défaut à dire d'expert. La neutralisation complète de l'écart n'interviendra qu'en V2 de NICE en 2014 pour la CR des Côtes D'Armor, lorsque les périmètres de contagion auront été alignés et que le hors bilan intégré au niveau des Créances Douteuses Litigieuses.

Banque de détail

Concernant les outils de notation sur la Banque de Détail, la version de l'outil CASA LUC a reçu la mise à jour des calibrages annuels réglementaires sur l'arrêté de janvier 2012. Cette nouvelle version du calibrage de LUC, résultat du Backtesting Bâle II, avec une augmentation de la perte attendue (Expected Loss) correspond à un durcissement du modèle entraînant une hausse des risques pondérés.

Banque Entreprises

Le dispositif Tiers et Groupe a permis d'améliorer le dispositif Bâle II grâce aux imports automatiques de la note de la Caisse Régionale responsable de l'unicité de la notation (RUN) vers le logiciel ANADEFI de la Caisse Régionale suiveuse. Ce dispositif permet une gestion homogène des groupes de risque avec une surveillance renforcée des Risques grâce aux automatismes.

La formalisation et de la justification des validations des Notes Retenues (NOR) ont été renforcées en 2012, notamment lors d'écarts entre la notation proposée et la note calculée par ANADEFI. Les règles de validation de la NOR instituées s'appliquent à l'ensemble des contreparties notées selon les règles de la Banque Entreprises relevant du service des Professionnels, du Pôle d'Affaires et de l'Agence Entreprises. Le schéma de validation de la NOR a été élargi à la Promotion Immobilière. Les dossiers présentant des écarts de notes sont présentés en Comité NOR, présidé par le Directeur Général et animé par le service Contrôle Permanent et Conformité.

Depuis Juin 2010, la Banque Entreprises est soumise à la remontée des infos via les contrôles 2.2C du sous thème « système de risk management ». Ils concernent la qualité des informations de signalétique des contreparties Tiers et groupes, la mise en œuvre des systèmes de notation interne des débiteurs, le choix du respect de la méthode de notation applicable, la piste d'audit de la notation des débiteurs et le suivi de l'analyse du dispositif de notation interne des débiteurs.

Le plan d'action 2012 de Crédit Agricole SA, concernant l'amélioration du dispositif de notation Bâle II Entreprises a été décliné par la Caisse Régionale des Côtes d'Armor. Au 30 Juin et au 31 Décembre 2012, la Caisse Régionale a fait partie du 1^{er} Groupe de CR présentant des indicateurs verts sur la qualité et le suivi de la notation Bâle II Entreprises.

ARCADE

L'outil ARCADE, applicatif transversal alimenté par les outils de notation et fournissant les données nécessaires au calcul du nouveau ratio de solvabilité, facilite depuis 2011 le calcul du provisionnement collectif et sectoriel.

Les travaux d'ajustements comptables, avec le rapprochement des données Risques aux données comptables ont été renforcés grâce au Comité trimestriel de rapprochement Comptabilité Risques. Il réunit les services risques, comptabilité, contrôle permanent, ainsi que le contrôle comptable, conformément aux préconisations du Groupe. Les écarts résiduels sont désormais réduits et font l'objet de plans d'actions internes à la Caisse Régionale, et externes dans le cadre de la migration vers le Système d'Information Unique NICE.

Contrôle Permanent

Dans le cadre du reporting Bâle II mis en œuvre dans la Caisse Régionale, deux présentations au Conseil d'Administration ont été réalisées en juin et en décembre 2012 dans le cadre de la réglementation ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process). Ces présentations intègrent le dispositif Bâle II de la Caisse Régionale et notamment la situation des risques de Crédit, l'usage de la notation dans la Caisse Régionale, ainsi que la présentation du Backtesting Bâle II (Décembre 2012).

La performance du dispositif Bâle II a été présentée au Conseil d'Administration de décembre 2012. Cette présentation a également intégré le plan d'action Bâle II Notation

Entreprises 2012, le résultat des contrôles de 2^{ème} degré – 2^{ème} niveau consolidés (2.2.C) dont les résultats, verts, ont été remontés à Crédit Agricole SA. Une cartographie des risques selon les différentes filières d'activité a été présentée au Conseil d'Administration.

Les tableaux de bord de la Caisse Régionale intègrent les données Bâle II et leurs évolutions. Le Service Contrôle Permanent réalise des contrôles réguliers sur la production des états et de la cohérence des résultats. Une partie de ces contrôles est notamment réalisée dans le cadre de la remontée trimestrielle des indicateurs « risk-management » produits par le Pôle d'expertise PEB2. Ces contrôles permettent de s'assurer de la mise en place des plans d'actions qui s'imposent et également de cerner les écarts éventuels dans la détermination de la NOR avec la NCF, afin de présenter ces dossiers au Comité de validation de la NOR.

Le Contrôle Crédits risques effectue également le suivi de la gestion du défaut, dans le cadre du respect de la procédure d'alerte, pour les contreparties pour lesquelles la Caisse Régionale n'est pas le Responsable de l'unicité de la Note (RUN). Pour l'année 2012, ces contrôles n'ont pas nécessité d'alerte au niveau du Groupe.

Correspondance entre la notation Groupe et les agences de notation (Bâle II Corporate):

Notation Standard & Poors	Grades Bâle II
AAA	A-, A, A+ et B-, B, B+
BBB	C-, C, C+
BB	D-, D, D+
B	E+
Sous Surveillance	E- et E

Point spécifique lié aux fonds propres de la Caisse Régionale

Description de la politique conduite par la Caisse Régionale

Lors de l'entrée en relation, la priorité est donnée aux contreparties interbancaires recommandées par Crédit Agricole SA ou celles dont la notation interne Crédit Agricole SA, se situe de A à C. C constitue la note minimale.

Le cas échéant, c'est l'application du rating externe qui est mise en œuvre. Les règles objectives appliquées prennent en compte, la structure financière de la contrepartie, sa rentabilité et une limite fixée pour chaque contrepartie.

C'est le comité financier qui décide de l'entrée en relation avec une contrepartie, et qui valide les éventuelles cessations de relation.

Reporting

Le Middle Office a plus particulièrement en charge le suivi des limites, qui relève de sa responsabilité, sous l'autorité du Directeur Financier et Risques et fait l'objet d'un rapport trimestriel.

Le cadre général de ces limites est validé en Conseil d'Administration, et les dépassements font l'objet d'une information en comité financier et d'une alerte au

service Contrôle Permanent et Conformité. Ce dernier procède également à un suivi régulier à l'aide des reportings qui lui sont adressés trimestriellement.

Modalités de calcul

Pour chaque type d'instruments (les titres, les dérivés), la consommation de la limite est calculée selon des règles précises.

Pour les engagements hors-bilan, qui comprennent les instruments dérivés négociés sur un marché de gré à gré, les opérations prises en compte sont :

- les swaps, que leur date d'entrée en vigueur soit décalée ou non
- les achats de caps/floors
- les FRA
- les options de swaps (achat/vente)

Le risque de contrepartie sur ces instruments dérivés est composé :

- du coût de remplacement des contrats (valeur de marché)
- du risque potentiel (add-on) illustrant l'accroissement du risque de défaillance de la contrepartie en fonction de la durée restante à courir

Le calcul se détaille de la manière suivante :

Produits	Le coût de remplacement	Risque de variation «add-on» appliqué au nominal	Le risque total
Swaps TF/TV	Valeur de marché positive	1 % par année restant à courir	Coût de remplacement + add-on
Swaps décalés	Valeur de marché positive	1 % par année restant à courir	Coût de remplacement + add-on
Swaps TV/TV	Valeur de marché positive	2 % quelle que soit la durée restant à courir	Coût de remplacement + add-on
Swaps amortissables	Valeur de marché positive	1% par année restant à courir, et éclatement du nominal par année selon tableau d'amortissement	Coût de remplacement + add-on
Achats de caps/floors (macro-couverture)	Valeur de marché positive	1 % par année restant à courir	Coût de remplacement + add-on
Achats de caps/floors (micro-couverture)			5 fois la valeur de marché positive

Pour les opérations en Cash, le risque se calcule selon le modèle ci-dessous :

Produits	Consommation de la limite	Observations
TCN OBLIGATIONS	- Valeur de marché si titre de transaction et de placement - Valeur nominale si titre d'investissement et TIAP	
ACTIONS	- Valeur de marché	
OPCVM	- Valeur de marché si titre de transaction et de placement - Valeur nominale si titre d'investissement et TIAP	Imputation sur la limite globale

7-1-2-3 Dispositif de surveillance du risque de crédit

7-1-2-3-1 Processus de surveillance des concentrations par contre partie ou groupes de contrepartie

Dispositif de limites individuelles

La Politique Crédit de la Caisse Régionale valide annuellement les limites de Division et de Partage des Risques. Sur l'exercice 2012, ces limites ont été réexaminées et validées par le Conseil d'Administration le 23 mars.

Marché	Limites individuelles (en M€)		
	Division des risques	Division des risques	Partage des risques
	sur un client ou un groupe (encours pondérés)	sur une opération et par contrepartie de financement	sur un client ou un groupe (meilleures notes)
Entreprises (Coop, IAA, GMS)	30 M€	Syndication et LBO : 10 M€	5 M€
Collectivités publiques	30 M€	Syndication : 50 %	30 M€
Entreprises de l'immobilier (BG49)	15 M€		3 M€
Promotion immobilière	5 M€		2 M€
Marchands de biens	1 M€		1 M€
Professionnels (ENTA4-Corporate)	10 M€		3 M€
Professionnels	6 M€		2 M€
Agriculteurs	6 M€		2 M€
Associations	6 M€		2 M€
Particuliers	6 M€		non

Pour la **régle de division des risques**, l'objectif est de limiter l'engagement, sur une seule contrepartie, à un montant d'encours pondérés maximum. Ce montant a été reconduit par le Conseil d'Administration le 23 mars 2012. Il est calculé sur la base d'un pourcentage des fonds propres et des résultats de la Caisse Régionale. L'encours de la contrepartie pris en compte est calculé sur la base du risque pondéré brut déduit éventuellement du montant des nantissements ou garanties reçus, effectivement pris et retenus par la réglementation des Grands Risques (Foncaris).

La limite de division a été adaptée. Pour l'année 2012, cette limite a été maintenue au même niveau qu'en 2011 pour la Banque de Détail (6M€) et pour la Banque Entreprises, Grandes et Moyennes Surfaces et Collectivités Locales (30M€). La limite de division des risques des professionnels notés en Bâle II Corporate (comptabilité ENTA4) a été passée à 10M€.

L'objectif est de limiter l'engagement maximum sur une même contrepartie (groupe). L'encours maximum que la Caisse peut porter sur un client en fonction des pondérations associées (garanties et Foncaris) au type de financements réalisés est de :

- 6M€ pour les marchés des PART, AGRI, PRO <3M€ de chiffre d'affaires, PIM, ACTEL (< 3 M€ de chiffre d'affaires), notés dans LUC
- 5 M€ pour les professionnels de l'immobilier sauf les marchands de biens.
- 1M€ pour les marchands de biens
- 30M€ pour les marchés Entreprise, GMS, Collectivités Publiques (> 3 M€ de chiffre d'affaires) notés dans OCE - Bâle II Corporate (comptabilité ENTA4).
- 10M€ pour les Professionnels (> 3 M€ de chiffre d'affaires), notés dans OCE - Bâle II Corporate (comptabilité ENTA4)
- 15M€ pour Entreprises de l'Immobilier, gérés en Bâle II Corporate (comptabilité ENTA4)
- 10M€ par opération pour les syndications (CACIB, CA Leasing, autres CR) et les LBO.

Les règles de partage ont été réexaminées dans le cadre du suivi des usages Bâle II, par le Conseil d'Administration du 23 mars 2012. Elles sont déclinées par marché avec la fixation de niveaux d'engagements maximum par tranche d'encours brut total en

fonction des cotations Bâle II regroupées en 5 groupes de risques. Toute dérogation à ces limites relève du Comité des Engagements de la Caisse régionale (CECR).

Les limites de financement sur les notations Bâle II dégradées sont les suivantes :

- Banque de Détail
 - Maintien des encours : classe 4 (grades K, L)
 - Recherche de diminution d'encours : classe 5 (grade V)
- Banque Entreprises
 - Maintien des encours : grades E+, E, E-
 - Recherche de diminution d'encours : grade F, Z

Les emprunteurs sont classés en groupe selon leur notation Bâle II :

	Cotations OCE (Bâle II Corporate) (Coop, IAA, ENT, GMS, PIM, PRO) Anadefi ENT4	Cotations LUC (Bâle II Retail) (PART, AGRI, PRO, PIM)
Groupe 1	A+, A, B+, B, C+, C	A, B, C, D, E
Groupe 2	C-, D+, D, D-	F, G, H, I, J
Groupe 3	E+, E, E-	K, L
Groupe 4	F, Z	V
Groupe 5 (création, reprise < 2 ans, prospects)	Quelle que soit la note	Quelle que soit la note

Marchés des COOP/IAA,/GMS (notés dans Bâle II Banque Corporate)

Part CR 22 en fonction des tranches d'encours bruts	Note de contrepartie et Groupe d'appartenance			
	Groupe 1	Groupes 2 et 5	Groupe 3	Groupe 4 Cotations F ou Z
100 %	0 - 5 M€	0 - 4 M€	Maintien des encours	Recherche diminution d'encours
50 %	5 M€ - 10 M€	4 M€ - 7,5 M€		
33 %	> 10 M€	> 7,5 M€		

Marchés des ENT / PIM / ACTEL (notés dans Bâle II Banque Corporate)

Part CR 22 en fonction des tranches d'encours bruts	Note de contrepartie et Groupe d'appartenance			
	Groupe 1	Groupes 2 et 5	Groupe 3	Groupe 4 Cotations F ou Z
100 %	0 - 3 M€	0 - 1,5 M€	Maintien des encours	Recherche diminution d'encours
50 %	3 M€ - 5 M€	1,5 M€ - 3 M€		
33 %	> 5 M€	> 3 M€		

Marchés AGRI, PRO, PIM, ACTEL (notés dans Bâle II Banque de Détail)

Part CR 22 en fonction des tranches d'encours bruts	Note de contrepartie et Groupe d'appartenance			
	Groupe 1	Groupes 2 et 5	Groupe 3 Cotations K ou L	Groupe 4 Cotation V
100 %	0 - 2M€	0 - 1,5 M€	Maintien des encours	Recherche diminution d'encours
50 %	2 M€ - 3M€	1,5 M€ - 2,5 M€		
33 %	> 3 M€	> 2,5 M€		

Pour les Marchés, AGRI et PRO une franchise est instaurée et permet une validation par le Comité des Prêts de la Caisse Régionale (CPCR) ou le Directeur des Marchés et des Offres (DMO).

Marchés des Collectivités Publiques (notées dans Bâle II Banque Corporate)

Risques	Part maximum des engagements CR22				
	Normaux	Aggravés			Exclus
Notation	A+, A, B+, B, C+	C	C-, D+	D	D- à F
Part maxi	100 %	50 %	30 %	10 %	CECR

Les limites de concentration

Les zones de risques majeurs en terme de concentration par contrepartie ou sectorielle sont maîtrisées par des limites et seuils d'intervention arrêtées par le Conseil d'Administration.

Limites spécifiques liées aux fonds propres de la Caisse Régionale**Limite globale**

La Caisse Régionale dispose d'une limite globale relative au risque de contrepartie égale à 100% des fonds propres consolidés IFRS, base RSE, soit une somme de 874 millions d'Euros au 31 décembre 2011. C'est cette limite qui s'est appliquée au cours de l'exercice 2012.

Limites opérationnelles unitaires

La Caisse Régionale limite son engagement en montant et en durée, en fonction de la nature de la contrepartie et de sa notation, conformément au tableau ci-dessous.

CONTREPARTIES BANCAIRES			
Limite globale interne	L1	100% des fonds propres stables de la CR22 :	Perte maximum que s'autorise la CR sur l'ensemble de ses contreparties
Limite interne théorique par contrepartie	L2	L1 X 10%	Référence à la division des risques
Limite externe	L3	5% des fonds propres de la contrepartie	Cette limite est fonction des fonds de la contrepartie
Limite retenue	L4	Mini : L2; L3	La limite retenue est la plus petite des deux : L2 ou L3
Activité de la contrepartie	L5	L4 x 50% si banque de Marché L4 x 100% autres cas	
Rating	L6	L5 X rating	Note interne Casa : A : 100% (excellent) B : 75% (bon) C-D-E+ : 50% (acceptable) E- : 25% (acceptable) Autre cas : 0%

CORPORATES			
Rating	% du portefeuille d'investissement autorisé	Montant maxi par contrepartie	Durée maxi
AAA => AA-	0 à 100%	15 M€	10 ans
A+ => A-	0 à 40%	10 M€	7 ans
BBB+ => BBB	0 à 10%	5 M€	5 ans

Limites opérationnelles de contrepartie pour les OPCVM

Pour les OPCVM proposés par les sociétés de gestion faisant partie du groupe :

- Limite globale :
 - o Maximum de 10% des fonds propres base RSE par OPCVM
 - Seuil d'alerte : Conseil d'Administration
- Limites opérationnelles :
 - o Suivi du ratio d'emprise : la proportion du fond détenu par la Caisse ne peut être supérieure à 10% de l'actif total du fond,
 - o Avis risque indépendant systématique joint à chaque proposition de souscription d'un nouveau fond au Comité Financier
 - Seuil d'alerte : comité financier

Pour les OPCVM proposés par les sociétés de gestion hors groupe :

- Limite globale :
 - o Maximum de 10% des fonds propres base RSE par société de gestion
 - Seuil d'alerte : Conseil d'Administration
- Limites opérationnelles :
 - o Limiter les interlocuteurs à une liste de sociétés de gestion validées par le Comité Financier
 - o Maximum de souscription par OPCVM de 2,5% des fonds propres prudentiels
 - o Suivi du ratio d'emprise : la proportion du fond détenu par la Caisse ne peut être supérieure à 10% de l'actif total du fond
 - o Avis risque indépendant systématique joint à chaque proposition de souscription d'un nouveau fond au Comité Financier
 - Seuil d'alerte : comité financier

7-1-2-3-2 Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Depuis 2007, la Caisse Régionale a renforcé son dispositif d'outils de détection du risque notamment par la mise en œuvre d'outils informatisés de gestion des délégations de paiements et de gestion du recouvrement. Ces évolutions ont été accompagnées d'une refonte du dispositif du pilotage des risques.

L'organisation en place structure le suivi des risques par :

- la mise en œuvre de trois phases de recouvrement : commercial, amiable et contentieux,
- la différenciation dans le traitement des risques en fonction des marchés : professionnels, agriculteurs, particuliers,
- la volonté de traiter de manière durable les situations de clients professionnels présentant des incidents, par la création d'un service dédié.

Le périmètre des revues de portefeuilles intégrant les critères Bâle II a été modifié en 2011 afin de prendre en considération les prescriptions IGL. Des revues de dossiers spécifiques sont réalisées par les marchés (agriculture, professionnels) sur la base de critères de sélection en dessous des seuils d'éligibilité actuels (700 K€). Les critères de sélection portent sur les fonds propres négatifs, l'utilisation de lignes de trésorerie ou le niveau de flux confiés. Les revues sont réalisées par les marchés

concernés auprès du Directeur Général ou du DMO. Les listes sont établies par un service indépendant des Directions de marchés. Ces revues complémentaires, au nombre de quatre au cours de l'année 2012 ont permis d'analyser 180 dossiers répartis équitablement sur les 9 secteurs d'Agences.

Les règles sont appliquées à tous les Marchés de la Caisse Régionale, selon les seuils suivants :

MARCHE	Critères définis pour le passage en revue de portefeuille	Nombre séances/an
Entreprises	➤ >700 K€, en incident supérieur à 10 000 € et/ou depuis plus de 30 jours	4
	➤ >700 K€, sans anomalie mais en défaut BALE II, appartenant au Groupe 4 (F Z)	4
	➤ >700 K€, sans anomalie ou défaut et avec fonds propres négatifs	4
	➤ Contreparties dégradées de plus de 3 grades dans le trimestre	4
	➤ Contreparties notées, E+, E, E-, dans le trimestre	4
	➤ Les 10 plus gros encours	4
	➤ > 1 500 K€, appartenant au Groupe 3	2
	➤ >1 500 K€ appartenant au Groupe 2 et au Groupe 3	1
	➤ > 2 000 K€ appartenant au Groupe 1	1
Collectivités publiques	➤ >1 500 K€	1
	➤ Dossiers notés F ou Z	
	➤ Une cotation ANADEFI dégradée sur l'année au-delà de C	
PIM	Idem Entreprises, sauf la limite du montant d'anomalies qui est de 5 000 €	4
Agriculteurs, Professionnels et Associations	➤ 700 K€, en incident supérieur à 5 000 € et / ou depuis plus de 30 jours.	4
	➤ 700 K€, sans anomalie mais en défaut BALE II (5)	4
	➤ >700 K€, sans anomalie ou défaut et avec fonds propres négatifs	4
	➤ Les 10 plus gros encours	4
	➤ > 2 000 K€, sains	2
	➤ 1 400 K€, sains	1
Particuliers	➤ > 400 K€, en incident supérieur à 5 000 € et/ou depuis plus de 30 jours, ou en défaut	4
	➤ les 10 plus gros encours	4
	➤ 1 200 K€, sains	2
	➤ > 800 K€, sains	1
Dossiers Entreprises suivis par le Service CTX	➤ encours > 100 k€	1

7-1-2-3-3 Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Description du fonctionnement des Comités de suivi des risques de crédit

Afin de coordonner la politique et l'action dans le domaine du risque, deux comités se réunissent régulièrement :

Le Comité de Recouvrement Amiable (CRA)

Ce comité est l'instance de suivi, de coordination et de décision de la Caisse Régionale en matière de traitement et de régularisation des créances en anomalies. Les missions du Comité de Recouvrement Amiable ont été redéfinies et mises en œuvre début 2007. Le Comité de Recouvrement Amiable a spécialement pour mission d'analyser les indicateurs mensuels des risques par marché. Les seuils ont été abaissés en 2011 en AGRI et PRO (risque à 30 jours en complément des

risques à 60 jours et à 90 jours). C'est également l'instance de reporting d'activité des services Assistance aux Particuliers et Risques - APR (marché des particuliers) et Assistance aux Agriculteurs et aux Professionnels – AAP (marché de l'Agriculture et des Professionnels) dans leur fonction de recouvrement. Ce comité examine également les demandes d'arbitrage formulées par les agences, les marchés, les services APR et AAP.

Ce comité est présidé par la Direction Finances et Risques et comprend les principaux acteurs du suivi des risques (Marchés, APR, AAP, Contentieux, Contrôle Permanent et Conformité...).

Le Comité de Recouvrement Amiable s'est tenu périodiquement chaque mois. En 2012, le Comité de Recouvrement Amiable s'est réuni 11 fois.

Le Comité Stratégique des Risques (CSR)

Les fonctions du Comité Risques sur Engagements, créé en mai 2003, ont été redéfinies en juillet 2010 et élargies à la sphère comptable et fiscale. Le nouveau comité, baptisé Comité Stratégique des Risques de la Caisse Régionale (CSR) est l'instance de reporting des risques de contrepartie (crédit), des risques juridiques et des risques comptables et fiscaux de la Caisse Régionale à la Direction Générale. Il est habilité à prendre toutes décisions relevant des prérogatives du Directeur Général ou à formuler les propositions à soumettre au Conseil d'Administration. Ce comité est présidé par la Direction Générale.

Le Comité Stratégique des Risques a spécialement pour mission :

• Risques de contrepartie :

- Suivi et analyse de l'évolution des risques,
- Identification et suivi du risque sectoriel,
- Revue des dossiers APR, AAP et CTX (maintien des seuils existants)
- Dossiers CDL > à :
 - 120 jours et 100 K€ d'encours pour le marché des Part
 - 180 jours et 200 K€ d'encours pour le marché des Pro, Agri, Entreprises, Pim, Collectivités Publiques
- Dossiers CTX > à :
 - 100 K€ d'encours pour le marché des part
 - 200 K€ d'encours pour le marché des pro, agri, ent, coll pub
- Veille risques
- Enseignements qualitatifs du suivi des risques : impacts politique crédit, process...
- Évolution du règlement 97-02 relative à la « filière risques » intervention CPC

• Risques juridiques :

- Appels en responsabilité
- Réclamations significatives portant un risque > 100 K€
- Point conjoncturel
- Enseignements qualitatifs de l'activité : impact politique crédit, process

• Risques comptables et fiscaux :

- Litiges en cours
- Évolution, problèmes fiscaux et veille
- Reporting et synthèse du comité comptable
- Provisionnement des risques globaux

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2012 : 13 mars, 24 mai, 4 octobre et 10 décembre.

7-1-2-3-4 Processus de suivi des risques sur base consolidée

Modalités et périodicité de révision des politiques risques et des principales limites au regard de l'évolution de l'activité, de l'environnement des marchés

La politique Crédits est révisée annuellement par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale. Cette révision s'appuie sur les constats réalisés par les marchés au cours de l'exercice, notamment sur l'évolution des risques, et sur les résultats des contrôles effectués par le service Contrôle Permanent, contrôles portant sur l'application de la politique Crédits et le suivi de l'évolution de la structure du stock de créances et des réalisations selon différents critères (encours, filières, garanties, ...).

Procédures de suivi des limites et d'information des instances, d'autorisation de dépassement et de régularisation des dépassements

Les dépassements de limite, ainsi que les mesures correctives prises, font l'objet d'une information auprès du Conseil d'Administration.

Lors de chaque présentation de dossiers au CECR, le calcul de l'encours pondéré est réalisé par rapport à la limite de division, dès lors que l'encours brut dépasse cette limite. Pour la limite de partage la procédure prévoit que ce calcul soit réalisé pour tous les dossiers présentés au CECR, seule instance habilitée à valider les éventuelles dérogations.

La présentation des dossiers en comité de revue de portefeuille permet de vérifier le respect de la limite de division, lors de la revue « annuelle » qui comprend toutes les contreparties portant des encours supérieurs à 1 500 K€ et lors de la revue « semestrielle » qui porte sur les encours supérieurs à 2 000 K€.

7-1-2-4 Mécanismes de réduction du risque de crédit

La politique Crédit de notre Caisse Régionale stipule que la part de dossiers sans garantie ne doit pas dépasser un certain niveau, hors Collectivités Publiques, associations et syndicats. Depuis 2011, cette limite a été modifiée conformément à la prescription IGL. Le périmètre est étendu désormais à l'ensemble des encours de crédits et non plus aux seuls prêts amortissables et la limite a été déclinée par marché. Pour 2012, le seuil d'alerte global a été fixé à 32% de l'EAD de la Caisse Régionale et les limites par marchés ont été les suivantes : PART 35%, AGRI 28%, PRO 26%, ENT (hors crédits syndiqués) 30%, PIM 28%.

Les exigences ont toutes été respectées en 2012. Au 30 septembre, la part globale de prêts sans garantie s'élevait à 28,10%. La part des dossiers sans garanties par marché ressortait à 31,57% pour les PART, à 23,93% pour les AGRI, à 23,49% pour les PRO, à 23,14% pour les ENT et à 27,46% pour la PIM.

Garanties reçues et suretés

Le tableau ci-dessous synthétise les engagements reçus et donnés de la Caisse Régionale.

Dans les engagements donnés au profit d'établissement de crédit, notre engagement au 31/12/2012 s'élève à 249 M€ dont 242M€ concerne l'engagement de garantie Switch opéré en 2011.

Autre modification importante, le poste « engagements reçus d'établissements de crédit », est en baisse de 100 M€ pour atteindre 300 M€. Ce poste qui correspond aux accords de refinancement accordés par CASA, baisse compte tenu de la redistribution au profit de CASA d'une partie de cet accord.

Enfin, comme l'année dernière, la partie « engagements reçus de la clientèle » augmente sensiblement (129 M€) compte tenu notamment d'une part toujours importante d'adossement des prêts habitats avec une garantie de caution CAMCA.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés	1 087 604	1 338 452
Engagements de financement	712 272	955 667
Engagements en faveur d'établissements de crédit		160 000
Engagements en faveur de la clientèle	712 272	795 667
Ouverture de crédits confirmés	446 532	496 114
- Ouverture de crédits documentaires	2 039	2 258
- Autres ouvertures de crédits confirmés	444 493	493 856
Autres engagements en faveur de la clientèle	265 740	299 553
Engagements de garantie	375 332	382 785
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	249 599	249 482
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	249 599	249 482
Engagements d'ordre de la clientèle	125 733	133 303
Cautions immobilières	10 116	15 319
Autres garanties d'ordre de la clientèle (1)	115 617	117 984

Engagements reçus	1 667 333	1 643 423
Engagements de financement	300 152	400 152
Engagements reçus d'établissements de crédit	300 152	400 152
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	1 367 181	1 243 271
Engagements reçus d'établissements de crédit	204 793	209 631
Engagements reçus de la clientèle	1 162 388	1 033 639
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	146 907	163 023
Autres garanties reçues	1 015 481	870 616

(1) les garanties financières présentées séparément au 31 décembre 2011 pour un montant de 55 158 milliers d'euros ont été reclassées en "Autres garanties d'ordre de la clientèle"

Par ailleurs, les actifs financiers obtenus par exécution de garanties sont cédés dès que possible après leur prise de possession.

En 2012, la Caisse Régionale n'a obtenu en direct la propriété d'aucun actif immobilier.

Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse Régionale n'a pas d'instruments dérivés de crédit et ni de CDS dans ses livres au 31/12/12.

7-1-3 Exposition et concentrationTableau d'exposition maximale (annexe 3-1)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	265 770	205 262
Instruments dérivés de couverture	1 664	2 315
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	166 352	288 239
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	13 874	8 146
Prêts et créances sur la clientèle	6 310 945	6 131 452
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	293 980	241 594
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	7 052 585	6 877 008
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	712 272	795 667
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	82 552	97 500
Provisions - Engagements par signature	- 5 082	-5 808
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	789742	887 359
Exposition maximale au risque de crédit	7842327	7 764 367

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)		
Prêts et créances sur la clientèle	91 917	71 292
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)		
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)		

Le poste « actif disponible à la vente » diminue de 122 M€ pour atteindre 166 M€. Cette variation s'explique par la vente d'OPCVM monétaire au cours de l'exercice 2012. L'augmentation de 52 M€ du poste « actifs financiers détenus jusqu'à échéance » correspond à l'augmentation des souscriptions de titres éligibles sur 2012, conformément à notre politique financière.

Le niveau élevé de nos réalisations de crédit sur 2012 explique la variation du poste « prêts et créances à la clientèle » de 13,10%.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	40	6 894
Institutions non établissements de crédit	105 580	102 623
Grandes entreprises	179 153	206 389
Clientèle de détail	427 499	479 761
Total Engagements de financement	712 272	795 667
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	1 603	12 943
Grandes entreprises	85 991	69 718
Clientèle de détail	38 139	50 642
Total Engagements de garantie	125 733	133 303

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Administrations centrales	7 579	
Institutions non établissements de crédit	41 692	24 954
Grandes entreprises	573 092	500 562
Clientèle de détail	1 191 567	1 142 373
Total Dettes envers la clientèle	1 813 930	1 667 889

Au 31/12/12, les dettes envers la clientèle de détail ont augmenté de 49 M€ et celles envers les Entreprises ont augmenté de 73 M€. Cette augmentation trouve son origine dans la forte progression de notre collecte monétaire sur l'exercice (167,6 M€).

7-1-4 Diversification du portefeuille et qualité des encoursAnalyse des encours par notation interneAnalyse des encours par notation interne (CPC)

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques). Au 31 décembre 2012, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 99,62% des encours portés par la Caisse Régionale, hors banque de détail. La notation des deux contreparties manquantes au 31/12/2012 a été effectuée en Janvier 2013.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse Régionale à ses clients sains, hors banque de détail, soit 1,878 Milliards d'euros. La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Poors. L'évolution constatée sur le grade AAA est due principalement aux encours sur le marché des Collectivités Publiques qui a cru de +8.60 % sur l'année. Les encours « sous surveillance » ont diminué de 54%.

Tableau de ventilation des crédits Corporate par notation (hors défaut)

Année 2012 Notation Standard \$ Poors	CORPORATE*	
	Encours en K€	Evolution (N/N)-1
AAA	1 007 575	8%
BBB	340 182	-13%
BB	387 490	32%
B	115 187	31%
Sous Surveillance	27 781	-54%
TOTAL	1 878 216	6%

* Hors Défaut

Le Défaut "Corporate" évolue de -20,81% (N-N)-1

Dépréciation et couverture du risque (note 3-1 des annexes aux comptes consolidés)

Les arriérés de paiement inférieurs à 90 jours sur les créances non dépréciées représentent un encours de 56,7M€ au 31/12/12 contre 51,2M€ l'année dernière. Cette hausse est générée exclusivement par la clientèle de détail, et reflète la dégradation de la conjoncture économique sur 2012 notamment sur le deuxième semestre.

Les encours sains restructurés se chiffrent à 10,3 M€ au 31/12/12, contre 30,9 M€ au 31/12/11.

Coût du risque

Le Coût du risque pour la Caisse Régionale est en hausse et atteint cette année 16,5 M€ contre 12,4 M€ en 2011.

7-1-5 Risque Pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de notre Caisse Régionale.

Comme l'année dernière, la Caisse Régionale n'a pas de risque pays à gérer. L'intégralité de ses prêts et créances sont sur les établissements et des clients situés en France. (cf. annexe 3.1 des annexes aux comptes consolidés).

7-2 Risques de marché

7-2-1 Objectifs et politique

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de placement et sur les instruments dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres. La gestion Financière de la Caisse Régionale s'inscrit dans le cadre d'une politique arrêtée par le Conseil d'Administration. Cette politique définit le niveau de tolérance aux risques, les indicateurs de mesure et l'encadrement par un système de limites.

L'organisation doit respecter le principe de séparation des fonctions entre l'engagement des opérations, leur enregistrement et leur suivi. Elle respecte les normes comptables et réglementaires, internes et externes et comprend un système de contrôle de suivi et de reporting des risques adaptés doit être mis en place.

La gestion financière de la Caisse Régionale couvre trois domaines :

- l'optimisation financière des ressources et des emplois, tant en terme de rentabilité que de risque, avec le pilotage du refinancement des crédits, le respect des ratios prudentiels produits par le service Comptabilité Générale et Fiscalité, mais analysés par le service Finances et Contrôle de Gestion et l'encadrement et le pilotage des risques de taux, de liquidité et de change dans un souci d'optimisation du PNB d'intermédiation et de maîtrise de sa sensibilité face aux fluctuations des conditions de marché ;
- l'optimisation des marges commerciales des produits échéancés vendus à la clientèle et celles des produits non échéancés, à travers la politique de tarification établie en collaboration entre compétences financières, commerciales et risques ;
- l'activité pour compte propre, avec comme objectif l'optimisation du PNB fonds propres sous contrainte d'une maîtrise de la sensibilité aux risques. L'investissement des excédents de fonds propres sur les marchés financiers a pour objectif de générer soit du rendement (produit de coupons), soit de constituer une réserve de plus value latentes (produit de capitalisation), ce qui nécessite de :
 - o définir les objectifs chiffrés de la gestion : PNB attendu, rendement au-delà du taux sans risque avec les horizons de placement correspondants.

- décrire les cadres d'intervention : par nature de risque, par marché (organisés, de gré à gré), par type de produits autorisés,....
- mesurer les risques (de marché, de contrepartie, ALM).
- suivre l'évolution de ces investissements en termes de PNB dégagé et des risques associés.

7-2-2 Gestion du risque

7-2-2-1 Dispositif local et central

L'activité de marché de la Caisse Régionale est encadrée par un dispositif de limites complet et prudent validé chaque année par le Conseil d'Administration, et repris dans un document unique, la politique financière de la Caisse. La position de la Caisse Régionale par rapport à ces limites est présentée une fois par an au Conseil d'Administration. La définition des orientations stratégiques, les décisions de mise en œuvre et le suivi de leur exécution relèvent du « comité financier » dont les membres sont :

- Le Directeur Général,
- Le Directeur Général Adjoint,
- Le Directeur Finances et Risques
- Les responsables des services concernées
- Le middle Office
- Le Contrôle Permanent et Conformité

Sa périodicité est mensuelle avec rédaction systématique de procès-verbaux détaillés. Chaque trimestre, un rapport, produit par le service Finances et Contrôle de Gestion, Comptabilité Générale et Fiscalité et le Middle Office, dresse un point complet et didactique sur les risques et les résultats de la gestion financière. Outre les membres du comité financier, ce rapport est communiqué au responsable du contrôle permanent.

Les traitements des opérations sont assurés par le back office trésorerie de la cellule «trésorerie - productions réglementaires» du service Comptabilité Générale et Fiscalité. Les tickets d'opération initiés par le service Finances et Contrôle de Gestion sont visés par le responsable de service puis par le Middle Office, puis par le Directeur Financier et Risques et enfin par le responsable du service Comptabilité Générale et Fiscalité avant enregistrement par le Back-office.

Les contrats qui découlent de la mise en place de ces opérations sont signés uniquement du Directeur Financier et Risques ou le cas échéant du Directeur Général.

Les contrôles sur la nature des opérations (montant, durée, objet) sont réalisés par le Back-office qui procède également aux vérifications comptables d'usage.

Le middle office a en charge le reporting, la surveillance des points réglementaires et de contrôle encadrant ces activités et la déclaration des risques de contreparties.

Le dispositif de contrôle prévoit l'élaboration d'un certain nombre de contrôles périodiques de la part du service Finances et Contrôle de Gestion. Le Middle Office et le service Contrôle Permanent et Conformité exercent un contrôle de 2ème niveau. Le service INSPECTION de la Caisse Régionale exerce un contrôle de 3ème niveau. Par ailleurs, Crédit Agricole SA a organisé un certain nombre de remontée permettant de mieux appréhender l'évolution de nos portefeuilles (titres et dérivé, Corfou...). Ces questionnaires sont élaborés par le Front Office logé dans le service Finances et Contrôle de Gestion, puis

validé par le Middle Office et le service Contrôle Permanent Conformité avant envoi à Crédit Agricole SA.

7-2-2-2 Les comités de décision et de suivi des risques

L'article 32 du règlement CRBF n°97-02 modifié précise que les systèmes de surveillance et de maîtrise des risques de marché, de contrepartie, de taux et de liquidité doit comporter un dispositif de limites globales, fixées et revues au moins une fois par an par l'organe exécutif.

Des limites opérationnelles doivent être établies en cohérence avec les limites globales.

Par limite, on entend une enveloppe de risques autorisés calibrée en tenant compte d'éléments de PNB, de résultat et de fonds propres.

Les limites globales sont proposées par le Comité Financier et validées par le Conseil d'Administration. Les limites globales sont revues annuellement par le Conseil d'Administration qui valide toute modification. De la même façon, tout dépassement de ces limites globales donne lieu à une alerte auprès du Conseil d'Administration.

Les limites opérationnelles, définies en cohérence avec les limites globales, consistent en une déclinaison de celles-ci par activité, ligne produit, portefeuille, facteurs de risques. Elles sont validées par le Comité Financier, qui est informé de chaque dépassement.

Les limites sont à la fois qualitatives et quantitatives.

Reporting

La valorisation des instruments est réalisée par le front-office et le back-office indépendamment, à partir des données de marché ou des valeurs liquidatives diffusées sur Reuters. Une comparaison est faite entre ces valorisations puis une validation est réalisée avant diffusion des résultats comptables. Une valorisation hebdomadaire est effectuée par le MO. Mensuellement, un point est fait pour la Direction Financière et Risques et le Comité Financier. Cette périodicité est trimestrielle au moyen du rapport de gestion financière pour la Direction Générale, la Direction Financière et Risques, le Responsable du Contrôle Permanent et les services Finances et Contrôle de Gestion (FCG) et Comptabilité Générale et Fiscalité (CGF).

7-2-3 Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

7-2-3-1 Indicateurs

***La VaR**

La VaR (Value at Risk) peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donné.

Cette perte est la différence entre le rendement espéré et le rendement pessimiste.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse Régionale retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois. Le Calcul de la VAR est effectué tous les trimestres par le Front Office via l'outil e-varisk, puis contrôlé et présenté au comité financier par le Middle Office.

Les limites suivantes rapportées au résultat comptable ont été validées pour 2012:

Limite opérationnelle :

- Seuil d'alerte au Comité Financier, 7,5% du résultat net comptable (vision sociale) n-1 (5,25M€ base 2011)

Limite globale :

- Seuil d'alerte au Conseil d'Administration, 15% du résultat net comptable (vision sociale) n-1 (10,5 M€ base 2011)

Ces limites ont été respectées en 2012

*** Le stress scénario**

Les conditions du scénario catastrophe simulent des conditions extrêmes de marché.

Le scénario catastrophe de la Caisse Régionale, qui a repris celui de Crédit Agricole SA, mesure les conséquences d'une dégradation des marchés « actions » (y compris les FCPR) de 35%, un impact sur les obligations et les BMTN selon la matrice CASA, un recul des convertibles de 14%, un recul de l'alternatif de 10%, une chute des matières premières de 35%, une chute de la titrisation de crédit de 50% et de l'immobilier de 40%.

Le calcul de l'atteinte de cette limite s'effectue sur 2 niveaux :

- Annuel (par rapport 31/12/N-1, soit 9,6 M€ en 2011)
 - Seuil d'alerte Comité Financier : 50% (soit une perte de valeur de 4,8 M€)
 - Seuil d'alerte Conseil d'Administration : 75% (soit une perte de valeur de 7.2 M€)
- Mensuel par rapport à M-1 (9,6 M€ au 31 décembre 2011)
 - Seuil d'alerte Comité Financier : 40% (soit une perte de valeur de 3,84 M€)
 - Seuil d'alerte Conseil d'Administration : 60% (soit une perte de valeur de 5,76 M€)

Le Middle Office calcule la valorisation de notre portefeuille de façon hebdomadaire et indique dans ses comptes rendus si ce seuil mensuel glissant est atteint ou non. Le seuil d'alerte n'a pas été atteint au cours de l'année 2012.

*** Les autres indicateurs**

Limite globale

La Caisse Régionale dispose d'une limite globale correspondante à l'excédent de fonds propres. Les placements ne doivent pas être d'un montant supérieur au calcul de l'excédent de fonds propres, tel qu'il résulte du calcul réglementaire « pyramide ».

1^{ère} limite opérationnelle : allocation du portefeuille (Portefeuille de placement et titres d'investissements) par nature de support

La Caisse Régionale limite son risque de marché sur son portefeuille de placement par le respect de l'allocation cible suivante :

- 30% à 55% en obligations et titres d'investissement,
- 0% à 15% en sensibilité taux (Taux fixes, variables, convertibles, Inflation)
- 0% à 15% en sensibilité actions (OPCVM ou structurés)
- 0% à 15% en sensibilité alternatif
- 0% à 15% en arbitrage et monétaire dynamique (OPCVM ou structurés)
- 5 à 70% en monétaire pur (OPCVM).

La présentation de l'allocation est effectuée en fonction de la valeur des titres au MTM du mois de l'arrêté.

- seuil d'alerte : le Comité Financier

2^{ème} limite opérationnelle : allocation du portefeuille (Portefeuille de placement et titres d'investissements) par critère de volatilité

La volatilité mesure le risque de variation de la valeur de marché d'un actif. C'est une mesure statistique sur un horizon de temps donné. La volatilité « 1an » glissante mesure donc l'amplitude des variations observées de la valeur de marché d'un actif sur 1 an.

- | | |
|--|----------------------------|
| • Volatilité < 0,5% : | 45% à 100% du portefeuille |
| • Volatilité comprise entre 0,5% et 6% : | 0% à 30% du portefeuille |
| • Volatilité comprise entre 6% et 12% : | 0% à 30% du portefeuille |
| • Volatilité supérieure à 12% : | 0% à 25% du portefeuille |
| • Dont en actions : | 0% à 15% du portefeuille |

- seuil d'alerte : le Comité Financier

3^{ème} limite opérationnelle : seuil minimum de liquidité du portefeuille

La somme des actifs du portefeuille (Portefeuille de placement et Titres d'investissement) ayant une liquidité supérieure à 1 mois ne peut dépasser un encours de 10% du portefeuille.

- seuil d'alerte : le Comité Financier

7-2-3-2 Utilisation des dérivés

Ces opérations de marché, à caractère purement spéculatif, sont destinées à prendre des positions ouvertes pour profiter d'une évolution de marché. Ces prises de position sont possibles sur tous instruments et marchés, réglementés comme de gré à gré.

La Caisse Régionale n'a pas d'activité de « trading » sur les dérivés. Les dérivés « clientèle » sont majoritairement sécurisés, et seuls d'anciennes positions de macro-couverture subsistent dans ce portefeuille en « trading non actif ».

7-2-4 Exposition

* La VAR

Les caractéristiques issues du calcul de la VAR au 31/12/2012 témoignent d'un niveau de risque faible compte tenu de sa proportion d'OPCVM monétaires par rapport au 31/12/2011 :

- Légère hausse de la Var 1 mois 99% → 1,09%

* Stress scénario

Le seuil d'alerte n'a pas été atteint en 2012.

* Les autres indicateurs

Exposition au 31/12/12 : Allocation du portefeuille de la Caisse Régionale

Au 31/12/12, les allocations cibles par classe d'actif sont respectées.

Exposition au 31/12/12 : Allocation du portefeuille de la Caisse Régionale

Au 31/12/12, les allocations cibles par volatilité sont respectées.

7-2-5 Risques actions

Au 31/12/12, le risque action est marginal au sein de la Caisse Régionale. Elle n'exerce pas d'activité de trading ni d'arbitrage sur actions.

En ce qui concerne son portefeuille de placement, la Caisse Régionale ne possède au 31 décembre 2012 qu'un encours de 6,3 M€ exposé au risque action sur un encours en portefeuille de 740 M€. Il s'agit ici de FCPR gérés par Omnès Capital

7-3 Gestion de bilan

7-3-1 Le risque de taux d'intérêt global

Le Risque de Taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (trading book).

En effet, les activités d'un établissement sont réparties prudemment en deux domaines dénommés respectivement Portefeuille Bancaire (« *Banking Book* ») et Portefeuille de Négociation (« *Trading Book* »). Ces deux domaines sont distincts et complémentaires, et tout encours de bilan ou de hors bilan appartient à un et un seul de ceux-ci. Les activités de chacun de ces deux domaines sont susceptibles de générer du risque de taux :

- Lorsque l'activité génératrice du risque de taux appartient au Portefeuille de Négociation, ce risque de taux est de nature « Risque de Marchés ». Il est mesuré via des méthodes de calcul et encadré par des limites qui sont propres à cette nature de risque et qui ne relèvent pas de cette norme.

- Lorsque l'activité génératrice du risque de taux appartient au Portefeuille Bancaire, ce risque de taux est de nature « Risque de Taux d'Intérêt Global ». Il est mesuré via des méthodes de calcul et encadré par des limites qui sont celles de la Gestion Actif Passif.

Description de la politique conduite par la Caisse Régionale

La production du risque de taux de la Caisse Régionale est assurée depuis janvier 2009 par le Pôle de Gestion Financière dans le cadre d'une coopération entre les 4 Caisses Régionales Bretonnes. Le Pôle de Gestion Financière Breton est également en charge de l'analyse de l'exposition et émet des préconisations de couverture en collaboration avec la Direction Finances et Risques.

Les interventions sont encadrées par un dispositif de limites validé chaque année par le Conseil d'Administration. La position de la Caisse Régionale par rapport à ces limites est présentée une fois par an au Conseil d'Administration.

Le risque de taux fait l'objet d'un calcul mensuel. L'analyse des impasses de taux s'effectue selon une méthode statique (non intégration de renouvellement d'activité) en conformité avec les recommandations de la Commission Bancaire. La sensibilité à l'évolution des taux se mesure par rapport au PNB.

Le périmètre concerné englobe le bilan «risqué» et les instruments de hors bilan de la Caisse Régionale.

Reporting

Le comité financier est informé mensuellement des résultats des calculs de risque de taux ainsi que des effets des couvertures en place. Il valide les propositions de couverture à mettre en place, les limites et les dépassements de limite.

La gestion du risque de taux est intégrée au plan de contrôle permanent. Outre la communication au comité financier auquel participe le middle-office, celui-ci assure le contrôle de la mise en œuvre de la stratégie de couverture du risque de taux.

Le dispositif de contrôle a été établi au cours de l'exercice 2009, concomitamment à la mise en place du nouveau dispositif de mesure et de suivi du Risque de Taux d'Intérêt Global. Il prévoit des contrôles trimestriels, semestriels et annuels sur la fiabilisation des données alimentant CRISTAUX 2 et la documentation des conventions locales.

Des contrôles trimestriels de second niveau sont par ailleurs également réalisés sur l'exhaustivité du périmètre et sur les délais de production.

Le risque de taux fait l'objet de deux reportings : présentation mensuelle de l'exposition en Comité Financier Mensuel avec rédaction d'un procès – verbal détaillé (destinataires : participants + service contrôle permanent) et le rapport de gestion financière, produit trimestriellement par le middle- office (risques et résultats de la gestion financière, mêmes destinataires).

Modalité de calcul

Le tableau ci-dessous synthétise les modalités de calcul du RTIG à la Caisse Régionale

Outils utilisés	<i>Outil groupe Cristaux 2</i>
Sources des données	<i>Alimentations automatiques selon différentes sources : STRADA, CAPIC, KTP, CARISTO, Agrégats manuels (rejets crédits, AMS, DAT, prêts Full SOFINCO...)</i>
Périodicité mesure	<i>Mensuelle</i>
Méthode utilisée	<i>Approche statique</i>
Indicateurs utilisés	<i>Gap taux fixe, Gap équivalent delta, Gap inflation, Gap synthétique, VAN</i>
Description du stress scénario	<i>Choc de taux de + 200 bp / - 200 bp sur les montants de gaps des 30 années, les pertes actualisées étant rapportées aux derniers Fonds Propres prudentiels calculés, présentation de l'évolution des résultats du choc de taux</i>

La mesure principale et obligatoire du RTIG est le gap de taux d'intérêt qui représente sur chaque période la différence signée entre les passifs et les actifs à taux fixe (encours retenus en encours moyens et taux de cession interne associés) dans une devise donnée. L'outil utilisé est l'outil groupe CRISTAUX 2 depuis le comité financier du 9 février 2009. La fréquence de calcul est mensuelle sur la base de 11 calculs annuels (1 calcul pour juillet et août).

Les postes qui comprennent des options sont intégrés dans les gaps en prenant en compte l'équivalent delta de l'option. Cette mesure est complétée par des gaps « inflation » qui représentent sur chaque période la différence signée entre les passifs et les actifs indexés sur l'inflation. Le gap inflation étant agrégé au gap TF pour former le gap synthétique avec un coefficient d'agrégation fourni trimestriellement par Crédit Agricole SA, résultant de l'étude de corrélation entre taux de l'inflation et taux fixe.

La mesure est affinée par des mesures complémentaires afin de détailler certains risques : matrice des caps pour les prêts capés et leurs couvertures, suivi des futurs fixings pour les prêts à taux révisables. Des stress scénarios sont aussi réalisés.

Les gaps sont calculés par mois jusqu'à la fin de l'année n+1 (soit 13 à 24 mois selon la date de calcul) puis par année afin d'avoir globalement des gaps sur les 30 prochaines années.

Les conventions sont les conventions nationales à l'exception de :

Convention spécifique	Descriptif	Date de validation
Hypothèses de Remboursement anticipés	La CR retient les hypothèses propres à la Caisse Régionale (3,80%-3% et 3%)	COFI du 24/10/2011

Les limites définies par le Conseil d'Administration au titre de 2012 sont les suivantes :

Limites Globales

Définition de la limite en « VAN »	Niveau de la limite
Sensibilité de la VAN inférieure à 10 % des Fonds Propres*	87 M€

Définition des limites en « Gap »	Niveau des limites
Années 1 et 2 : limites fixées à 2,5 % du PNB d'activité budgété**	500 M€
Années 3 à 10 : limites fixées à 2 % du PNB d'activité budgété**	400 M€

Limite opérationnelle

Définition des limites en « Gap »	Niveau des limites
Années 1 et 2 : limites fixées à 80 % des limites globales	400 M€
Années 3 à 10 : limites fixées à 80 % des limites globales	320 M€

* Fonds propres prudentiels au 31/12/11 de 874 M€

** PNB d'activité budgété en 2012 de 202 M€

Les dépassements font l'objet d'une communication régulière au comité financier, lors des présentations mensuelles.

La Caisse Régionale a basculé le calcul de son Risque de taux sur l'outil CRISTAUX 2 au début de l'exercice 2009. La fiabilisation des données alimentant le logiciel et le passage en calcul mensuel ont permis une mesure plus précise des risques (risques optionnels, risques de fixing des produits à taux révisables...) et un encadrement plus rigoureux.

L'action de la Caisse Régionale pour réduire son gap taux fixe sur 2012 a consisté essentiellement à souscrire des swaps de taux d'intérêt, permettant ainsi le respect de l'ensemble des limites liées au RTIG. Ces limites ont été respectées sur 2012.

7-3-2 Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Le risque de change en Caisse Régionale provient exclusivement des opérations avec la clientèle et fait l'objet d'une couverture systématique.

7-3-3 Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement

Description de la politique conduite par la Caisse Régionale

La Caisse Régionale met en place un dispositif d'identification, de mesure, d'analyse et de gestion du risque de liquidité, tel que défini au point h de l'article 4 du règlement 97-02. Ce dispositif lui permet de disposer à tout moment des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements exigibles.

L'arrêté du 05 mai 2009 met à jour le règlement 97-02 sur les points d'identification, de mesure, de gestion et de contrôle du risque de liquidité. Celui-ci permet aux Etablissements de Crédit d'appliquer soit la méthode standard définie par l'ACP, soit la méthode avancée basée sur les méthodes internes de l'entité.

Le Groupe Crédit Agricole a opté pour l'application de l'approche avancée et ce dispositif, avant de s'appliquer définitivement à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole, devra faire l'objet d'une validation par l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel).

Jusqu'à l'obtention de cette validation, et à partir de Juin 2010, l'approche standard s'applique. Le passage en approche avancée ne dispensera pas de continuer à calculer le ratio standard.

Le respect de l'approche standard nécessite de respecter des éléments définis dans l'arrêté du 5 mai 2009 :

- Coefficient réglementaire de liquidité à 1 mois.
- Tableau de trésorerie prévisionnel à une semaine des flux de trésorerie.
- Tableau de suivi du coût des refinancements obtenus au cours du trimestre.

Les principaux indicateurs de la méthode avancée définis à ce stade par les normes internes (cf. arrêté du 5 mai 2009) sont:

- En indicateur court terme :
 - o Endettement Court Terme
 - o Structure minimale du refinancement Court Terme
 - o Réserves de liquidité
 - o Stress global et stress idiosyncratique (c'est à dire spécifique au Groupe Crédit Agricole)
- En indicateurs Long Terme :
 - o Concentration des échéances du refinancement Long Terme
 - o Risque de prix en cas de hausse du spread d'émission sur la position de transformation en liquidité

Mesure

Le coefficient réglementaire de liquidité à 1 mois doit être à tout moment supérieur à 100%.

Les indicateurs de la méthode avancée sont :

- La Limite d'endettement à Court Terme (LCT) fixée par Crédit Agricole S.A. est respectée à tout moment ainsi que les seuils sur les différents composants de cette limite.
- La limite en stress à 14 jours sur le risque encouru en situation de crise globale.
- La limite en stress à 1 mois sur le risque encouru en situation de crise spécifique au Groupe Crédit Agricole (crise idiosyncratique).
- La limite sur la concentration des échéances du refinancement Long Terme.
- La limite sur le risque de prix de liquidité, qui permet de fixer une limite sur le risque de perte en PNB engendrée par l'impact d'une hausse du spread d'émission LT du Groupe sur une position de transformation en liquidité.

Les hypothèses de stress reprises pour le calcul du respect de nos limites CT et MLT sont celles de Crédit Agricole SA. Elles sont validées au moins une fois par an en Conseil et plus précisément en février 2012 pour la Caisse des Côtes d'Armor, sauf périodicité de révision différente de la part de Crédit Agricole SA. Les hypothèses et les résultats obtenus sont présentés en Comité Financier tous les mois. Les limites et la situation de la Caisse Régionale font l'objet d'un reporting au Conseil d'Administration tous les trimestres.

Les hypothèses retenus et les résultats sont les suivants, pour le CT ;

- Résistance au stress systémique
 - o Fermeture partielle de l'accès au marché CT (renouvellement des ressources CT en moyenne à 35%)
 - o Fermeture partielle de l'accès au marché LT (renouvellement des ressources LT en moyenne à 31%)
 - o Maintien global de l'activité commerciale sauf exception justifiée
 - o Prise en compte de la saisonnalité de la collecte
 - o Mobilisation des réserves de liquidité avec application des taux de décote
- Résistance au stress idiosyncratique
 - o Décollecte importante de la clientèle (de 7.5% à 15% pour le retail, de 25% pour les grandes entreprises sur 2 semaines)
 - o Fermeture partielle de l'accès au marché CT (renouvellement à 25%) et total du marché LT.
 - o Mobilisation des réserves de liquidité avec de faibles décotes et faibles délais
- Résistance au stress global
 - o Décollecte importante de la clientèle (7.5% pour le retail soit plus de 25 Mds €, 15% pour les grandes entreprises soit environ 10 Mds €)
 - o Fermeture totale des marchés (0% de renouvellement)
 - o Mobilisation des réserves de liquidité avec des décotes

En ce qui concerne l'endettement MLT

- Echéancier de l'endettement MLT
 - o Les tombées semestrielles ne doivent pas dépasser 2,5% de l'encours de crédit.
 - La Caisse Régionale n'est pas en situation de dépassement

- Limites sur le prix de liquidité

- o Hausse du spread d'émission du Groupe qui atteindrait jusqu'à 250 bps, soit le niveau maximal observé sur les banques en difficulté durant la crise 2007-2008.
- o La perte est limitée au maximum à 7.5% du PNB clientèle pour chaque année.

Nature de l'indicateur	Limite Groupe	Limite fixée par la CR	Périodicité	Nature de limite
Coefficient de liquidité	100 %	100%	Calcul mensuel à partir de l'outil SURFI par le service comptabilité	Globale
Limite CT	762 M€ ou 838 M€ selon la consommation de la LCT toutes CR pour les 2 premiers mois de 2012	762 M€ ou 838 M€ selon la consommation de la LCT toutes CR pour les 2 premiers mois de 2012	Calcul semestriel réalisé par Crédit Agricole SA, mais aménagement par paliers tous les mois en 2012	Globale
Echéancier endettement CT (durée résiduelle)	Position débitrice CCT = Max 10% LCT en vigueur. Seuils cumulés rapportés à la LCT en vigueur: Max JJ=15% / Max<1sem=30% / Max <1mois=60% / Max <3 mois = 95% / Max < 6 mois = 97.5% / Max<12mois mois=100%	Position débitrice CCT = Max 10% LCT en vigueur. Seuils cumulés rapportés à la LCT en vigueur: Max JJ=15% / Max<1sem=30% / Max <1mois=60% / Max <3 mois = 95% / Max < 6 mois = 97.5% / Max<12mois= 100 %	Reporting mensuel en COFI issu de l'outil COGNOS	Globale
Limite en stress global	Trésorerie excédentaire à 14 jours	Trésorerie excédentaire à 14 jours	Calcul mensuel (outil Cognos)	Globale
Limite idiosyncratique	Trésorerie excédentaire à 1 mois	Trésorerie excédentaire à 1 mois	Calcul mensuel (outil Cognos)	Globale
Limite systémique	Trésorerie excédentaire à 1 an	Trésorerie excédentaire à 1 an	Calcul mensuel (Cognos)	Globale
Limite de concentration	Amortissement LT < 2.5% des encours de crédits par semestre (2%, 1.75% selon endettement Toutes Cr)	Amortissement LT < 2.5% des encours de crédits par semestre (2%, 1.75% selon endettement Toutes Cr)	Calcul semestriel (outil Cognos)	Globale
Limite sur le risque de prix de liquidité	Sensibilité < 7,5% du PNB	Sensibilité < 5% du PNB (recommandation CAAsa)	Calcul mensuel (outil Cognos)	Globale pour celle de 7,5%, Opérationnelle pour celle de 5%

L'éligibilité des titres de nos portefeuilles de placement et d'investissement, constituant des réserves de liquidité pour la Caisse Régionale est présentée semestriellement en Comité Financier.

Reporting

La Caisse Régionale présente lors de chaque Comité Financier :

- Un état sur le respect des Limites développées ci-dessus
- L'évolution du Déficit Crédit / Collecte sur le mois

Ces éléments sont portés à la connaissance du Conseil d'Administration une fois par an.

Le Comité Financier sera alerté si la sensibilité en prix dépasse 5% du PNB. Un calcul du Ratio Collecte/Crédit (RCC) et Déficit Crédit/Collecte (DCC) est réalisé mensuellement par la Caisse Régionale, et par Crédit Agricole SA.

La Caisse Régionale veille à intégrer dans sa stratégie commerciale l'objectif de limiter la dégradation de son Ratio Crédit Collecte (RCC). Toutefois, la Caisse Régionale ne se fixe pas de limite sur cet indicateur. Toute décision d'investissement dans le portefeuille Fonds Propres prend en compte les impacts en matière de liquidité selon les règles prévues par le dispositif Groupe.

Afin de permettre à Crédit Agricole S.A. d'effectuer le suivi du risque de liquidité pour l'ensemble du Groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale lui transmet les éléments nécessaires à la consolidation. Ces informations sont transmises à minima mensuellement essentiellement par l'intermédiaire de l'outil PELICAN ou de tout autre outil équivalent validé par Crédit Agricole S.A.

Exposition :

La Caisse Régionale doit respecter un coefficient de liquidité à 1 mois supérieure à 100%. Le coefficient de liquidité de la Caisse Régionale est de 107% au 31/12/12 contre 127% au 31/12/11.

L'endettement CT de la CR est soumis au respect de 3 limites :

La Limite Court Terme :

La consommation ne doit pas excéder la LCT Ferme ou la LCT Conditionnelle (110% LCT Ferme) selon la consommation de la limite CT globale toutes CR.

Le Stress Systémique :

Maintenir durant au moins un an une situation de trésorerie excédentaire dans un scénario de crise systémique du type 2007-2009.

Le Stress Idiosyncratique :

Maintenir durant au moins un mois une situation de trésorerie excédentaire dans un scénario de crise portant sur le seul nom du Crédit Agricole (idiosyncratique)

Le Stress global :

Maintenir durant au moins deux semaines une situation de trésorerie excédentaire dans un scénario de crise globale (idiosyncratique et systémique)

L'endettement MLT de la CR est soumis au respect de 2 limites :

Une limite de concentration des échéances semestrielles MLT :

- Les tombées ne doivent pas excéder 2.5% de l'encours crédit (2% si maturité en dépassement toutes CR)

- Une limite sur le risque du prix de liquidité face à un stress scénario: l'impact en prix du renouvellement des échéances ne doit pas dépasser 7.5% du PNB d'activité. La Caisse Régionale respecte toutes ses limites CT et MLT, et l'application des hypothèses de stress lui démontre une bonne capacité de résistance.

7-3-4 Politique de couverture

En matière de couverture, les instruments financiers dérivés utilisés par notre Caisse Régionale dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de flux de trésorerie,

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

La couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêt, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

La Caisse Régionale classe une partie de ses dérivés en couverture de juste valeur soit en micro (couverture de prêts structurés clientèle) ou en macro (couverture du risque de taux).

La valeur de marché des dérivés de couverture de juste valeur s'élève au 31 décembre 2012 à – 89 667 K€

- La micro couverture de juste valeur à -10 141 K€
- La macro couverture de juste valeur à -79 526 K€

Les dérivés de couverture utilisés pour cette stratégie de couverture de juste valeur sont des swaps de taux d'intérêts et des caps.

La couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

La Caisse Régionale utilise essentiellement la couverture de flux de trésorerie, essentiellement pour ses instruments dérivés de macro couverture ancien, pour la couverture des prêts à la clientèle à taux variable et en 2011 pour de la micro couverture d'émission de CDN à taux variable.

La valeur de marché des dérivés de couverture de flux de trésorerie s'élève à : - 111K€. Il n'y a que des flux de trésorerie générés par de la macro couverture.

Les dérivés de couverture utilisés pour cette stratégie de couverture de flux de trésorerie sont des swaps de taux d'intérêts, des collars (combinaison de caps floors), des caps.

7-4 Risques opérationnels

Le risque opérationnel est au cœur des exigences réglementaires (Bâle II, CRBF - Mars 2005). Il correspond au risque de perte résultant de la défaillance ou de l'inadéquation des processus internes, des personnes, des systèmes, ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

7-4-1 Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné au sein de la Caisse Régionale comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction Générale (via le comité des risques opérationnels), rôles en matière d'animation du dispositif et de synthèse des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et de la Caisse Régionale), et maîtrise des risques par l'intermédiaire du Manager des Risques Opérationnels (MRO) de la Caisse Régionale,
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau de la Caisse Régionale,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau de la Caisse Régionale, complété par une synthèse Groupe.

7-4-2 Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse Régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par Direction Générale de la Caisse Régionale, comité auquel participe le responsable du contrôle périodique et le responsable du contrôle permanent.

L'organe exécutif est par ailleurs informé, à minima trimestriellement, par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale. Ce document analyse l'évolution de la collecte des pertes, et notamment leur niveau par rapport aux objectifs fixés par le Conseil d'Administration. Il souligne par ailleurs les faits marquants de la période et les mesures d'atténuation à mettre en œuvre le cas échéant. Le

contrôle périodique, le contrôle permanent, chaque manager d'unité déclarante sont destinataires de ces informations.

D'autre part, la politique de gestion des risques opérationnels de la Caisse Régionale précise, notamment, les indicateurs de mesure, les seuils d'alerte et les limites opérationnelles et fait l'objet d'une validation annuelle par le Conseil d'Administration. Ils constituent ainsi les niveaux de risques résiduels acceptables : le risque résiduel net (après mise en place du dispositif de prévention interne et couverture éventuelle par les assurances) est comparé au seuil de risque souhaité.

Dans la mesure où ces seuils sont dépassés, des actions correctives ou des contrôles complémentaires devront être envisagés, ainsi qu'une information aux instances concernées. Une restitution de ces indicateurs est effectuée deux fois par an auprès du Conseil.

D'autre part, les obligations des établissements bancaires ont été renforcées avec l'intégration dans le CRBF 97-02, le 14 janvier 2009, d'une obligation d'alerte Risques Opérationnels vers la Commission Bancaire. Cette procédure concerne d'une part les risques opérationnels significatifs, c'est-à-dire dont le montant unitaire dépasse les 0.5% des fonds propres tiers et, d'autre part, tous les risques opérationnels sensibles (supérieurs à 150K€). Ce dispositif est présenté et validé annuellement par le Conseil d'Administration.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale. Il a été déterminé sur les fondements du périmètre de « Contrôle interne » conformément aux préconisations du Groupe Crédit Agricole. Il correspond à « l'ensemble des entités dans lesquelles le Groupe à la responsabilité de déployer un dispositif de Contrôle interne ». Il s'agit des sociétés effectivement contrôlées par la Caisse Régionale. Aucune modification n'est intervenue sur le périmètre Risques Opérationnels depuis l'exercice 2009.

Différents travaux ont été menés au cours de l'année 2012 sur le domaine Risques Opérationnels afin de satisfaire aux obligations réglementaires :

- L'Analyse des scénarii majeurs : En effet, pour être en mesure de quantifier le risque opérationnel conformément à l'approche de « mesures avancées » et calculer les exigences en fonds propres associées, il convient de mener une analyse annuelle des scénarios majeurs.
- Une nouvelle campagne de cartographie des Risques Opérationnels dont l'objectif est d'apprécier le niveau d'exposition aux risques et des actions à mener pour gérer ces risques.
- La collecte des incidents de type risque opérationnel dont un des objectifs est d'évaluer le coût du risque opérationnel. La formation des nouveaux responsables de services ou d'unité a été assurée au fil de l'eau.

L'ensemble de ces travaux a pour objectif de satisfaire aux exigences de la réglementation Bâle II.

7-4-3 Méthodologie

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion

quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mise en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

7-4-4 Exposition**RESULTATS DE LA MESURE DES RISQUES OPERATIONNELS AU 31 DECEMBRE 2012**

	Fraude Interne		Fraude Externe		Pratiques emploi / sécurité sur le lieu de travail		Rel. clientèle / produits / et pratiques commerciales		Dommages aux actifs corporels		Dysfonct. activités / systèmes		Traitement opérations / gestion processus	
	Nb I	MB	Nb I	MB	N I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	M B	Nb I	MB
coût du risque opérationnel : tous domaines	80	102K€	-	-	-	-	16	60K€	2	3K€	-	-	496	227K€
coût du risque opérationnel frontière : tous domaines	1	6K€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	182K€

	Synthèse (coût du risque opérationnel)				Synthèse (coût du risque frontière)			
	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif
coût du risque opérationnel : tous domaines	594	393K€	242K€	393K€				
coût du risque opérationnel frontière : tous domaines					9	188K€	188K€	

Nb I : Nombre total d'incidents

MB : Montant Brut

MN : Montant Net

Le coût du risque opérationnel tous domaines, d'un montant brut de 393 K€, se chiffre en définitif à 242 K€ pour la Caisse Régionale au titre de l'année 2012.

Le coût définitif du risque frontière (risque opérationnel qui aggrave le risque de contrepartie...) pour notre Caisse Régionale est de 188 K€.

7-4-5 Assurance et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

7-5 Risques de non conformité

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financière, qu'elles soient de nature professionnelles et déontologiques, ou d'instruction de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant

Conformément aux dispositions du règlement 97-02 modifié, la Caisse Régionale s'est dotée d'une fonction de Contrôle de la Conformité distincte des unités opérationnelles et des fonctions de contrôles périodiques. Le responsable de la Conformité est rattaché hiérarchiquement au responsable du Contrôle Permanent et de la Conformité (CPC), lui-même rattaché au Directeur Général de la Caisse Régionale.

Le responsable de la Conformité s'assure par les contrôles et/ou le conseil qu'il opère du respect des dispositions légales et réglementaires, ainsi qu'à la correcte application des procédures internes au sein de l'Entreprise.

Le responsable de la Conformité identifie les risques de non conformité de la Caisse Régionale, y compris en matière de services d'investissement et de déontologie, et assure également la responsabilité de la sécurité financière (lutte anti blanchiment et fraude externe).

Depuis 2011, le dispositif a été renforcé avec la mise en œuvre du plan d'actions relatif à la lutte contre la fraude interne et externe, l'actualisation du dispositif d'entrée en relation dans le cadre de l'application de la 3^{ème} Directive européenne.

8 – Les résultats financiers sur les 5 dernières années (normes françaises)

CRCA Côtes d'Armor	2008	2009	2010	2011	2012
1. Situation financière de fin d'exercice (en €)					
Capital social	91 499 664,50	91 499 634	91 499 634	91 499 634	91 499 634
dont Certificats Coopératifs d'Associés	22 875 000	22 875 000	22 875 000	22 875 000	22 875 000
Nombre de parts sociales	4 499 978	4 499 976	4 499 976	4 499 976	4 499 976
Nombre de Certificats Coopératifs d'Associés	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
2. Résultat global des opérations (en K€)					
Produit Net Bancaire	179 244	234 531	227 868	228 967	237 736
Résultat Brut d'Exploitation	71 749	125 787	113 763	111 889	111 382
Impôt sur les bénéfices	6 613	37 936	27 452	30 205	30 314
Bénéfice net	51 679	61 572	61 861	62 495	62 074
Montant des excédents distribués					
Intérêts aux parts sociales de la Caisse Régionale		2 655	2 295	2 430	1 890
Dividendes des CCA	3 870	4 620	4 635	4 680	4 650
3. Résultat des opérations par titre en euros					
Résultat Brut d'Exploitation	11,96	20,96	18,96	18,65	18,56
Bénéfice net	8,61	10,26	10,31	10,42	10,35
Intérêt attribué aux parts sociales		0,59	0,51	0,54	0,42
Dividende attribué aux CCA	2,58	3,08	3,09	3,12	3,10

9– Les prises de participation 2012

La CR a effectué au cours de l'exercice 2012, des prises de participations financières dans deux sociétés :

- SEM BAIE D'ARMOR ENTREPRISES à hauteur de 3 000 € soit 3% du capital
- SCI IMMOBILIERE DE BRETAGNE à hauteur de 5 100 € soit 25.2% du capital

Deux entités ont été liquidées sur l'exercice, le GIE ELISABAIL et la SNC ATLANTICA, dont les activités ont été reprises par le GIE CA Technologie.

A noter également, que 5 SCCV ont fait l'objet d'un Transfert Universel de Patrimoine, car la totalité des immeubles ont été vendus au cours de l'exercice 2012.

La CR a également participé à l'augmentation de capital d'Unexo pour 4.6M€ (versement ¼ sur 2012) et à la recapitalisation de la SARL Patrimonio à hauteur de 1.9M€.

10- Proposition d'affectation du résultat

- Résultat social après impôts sur les sociétés	62 074 479,72 euros
- Imputation du report à nouveau créditeur	0,00 euros
- Résultat distribuable	62 074 479,72 euros
- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	4 650 000,00 euros
- Intérêts aux parts sociales	1 889 989,92 euros
- Affectation aux réserves réglementées	32 608,85 euros
- Affectation des 3/4 du solde à la réserve légale	41 626 410,71 euros
- Affectation du reste à la réserve facultative	13 875 470,24 euros

11 - Les événements post clôture

Il n'est intervenu aucun événement post clôture susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers de l'exercice considéré depuis la date de clôture de l'exercice.

12 - Les perspectives 2013

2013 : l'année de la récession pour la zone euro ?

La situation économique de la zone euro va demeurer très difficile en 2013. Les économistes tablent sur une stabilisation ou une légère reprise au second semestre, mais sans autres certitudes qu'une impulsion venant de l'extérieur: de l'Asie et des Etats-Unis.

Dans tous les pays de la zone euro, Allemagne comprise, on mène une politique de rigueur visant à comprimer la dépense publique et les salaires afin de favoriser la compétitivité. Cette politique a provoqué dès l'été 2011 une contraction du PIB en Italie, au Portugal et en Espagne. En Grèce, la récession est à l'œuvre depuis 2010. Dans tous ces pays, le PIB devrait continuer à reculer en 2013. Certes, moins vite, mais encore, selon les projections de la Commission européenne, de 4,5% pour la Grèce, de 1,6% pour l'Espagne, de 1% pour le Portugal et de 0,5% pour l'Italie. Même l'OCDE a récemment appelé à «faire jouer» les stabilisateurs automatiques dans ces pays. Un appel en désaccord avec les objectifs fixés par les marchés et l'Europe qui demandent d'aller vite dans la réduction des déficits.

Or, plus le PIB recule, moins il est aisé de remplir ses objectifs budgétaires. Même si Athènes, Madrid et Lisbonne ont obtenu des délais, il n'est donc pas sûr qu'ils puissent respecter leurs promesses budgétaires. Dans ce cas, leur seule alternative sera un nouveau tour de vis qui réamorcera le cycle récessionniste. Il faudra alors oublier la reprise dans ces pays. Et la confiance recommencera à vaciller. Les agences de notation ne manqueront pas de dégrader à nouveau ces pays, les marchés boudent leur dette. A nouveau, l'heure sera à trouver des solutions d'urgence pour maintenir ces pays hors de l'eau. Le risque européen renaîtra alors.

En France

Selon toute vraisemblance, 2013 sera une année particulièrement difficile pour l'économie française. La plupart des prévisions annoncent entre 0% et 0,4% de croissance du PIB. Ce sera sans doute un peu mieux que la moyenne de la zone euro, mais pas assez pour maintenir l'emploi et le pouvoir d'achat.. Et pour cause tous les moteurs de l'activité sont en panne.

La mise en œuvre de la politique d'austérité simultanément partout en Europe devrait priver de demande extérieure une économie hexagonale qui réalise 60% de ses exportations dans les autres pays de l'Union européenne. De plus si l'euro continue de s'apprécier face au dollar, les résultats du commerce extérieur hors zone euro pourraient également souffrir.

Le salut ne devrait pas non plus venir de l'investissement des entreprises. Leur taux de marge étant à un niveau historiquement bas et leurs débouchés peu assurés, leurs investissements ne devraient pas se redresser.

Concernant la consommation des ménages, traditionnellement le principal moteur de l'activité dans l'hexagone, elle devrait également connaître une baisse en 2013.

Au total, ce contexte devrait réduire mécaniquement les recettes de l'Etat et lui faire manquer l'objectif d'un déficit public inférieur à 3% du PIB.

Cette mauvaise conjoncture se paiera d'abord en termes d'emplois et se traduira par un taux de chômage qui grimperait à 10,7% voir 11%. Sur le front du pouvoir d'achat, l'année 2013 ne s'annonce guère plus prometteuse, du fait des suppressions d'emplois évoquées ci-dessus mais aussi du fait de l'augmentation des prélèvements obligatoires.

Le Département des Côtes d'Armor

On le voit depuis plusieurs années, l'atypisme du département des Côtes d'Armor, s'il nous prive les bonnes années du même niveau de rebond que l'hexagone, nous permet par temps de crise, de mieux résister. Les leviers de l'économie départementale restent les mêmes :

- l'agriculture et l'agro-alimentaire, qui permettent au département d'afficher un solde commercial positif important là où la région Bretagne est déficitaire,
- l'industrie du tourisme, qui poursuit des efforts de restructuration pour le meilleur service de la clientèle nationale et étrangère.

Pour autant, le département subit également les conséquences de la conjoncture économique actuelle.

Dans ce contexte le Crédit Agricole des Côtes d'Armor continuera à accompagner l'ensemble de ses clientèles dans leurs projets professionnels ou personnels. Notre Caisse Régionale demeurera un acteur majeur du développement économique de son territoire et maintiendra avec ses clients une relation de proximité et de lien social.

**Le Directeur Général
Jean-Yves CARILLET**